

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cédex - Tél.: (38) 63.80.01

INVENTAIRE DES POINTS D'EAU UTILISÉS POUR

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA

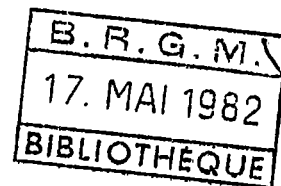
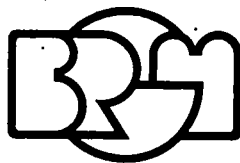
HAUTE-VIENNE

G. BOURDIER

82 SGN 208 LIM

MARS 1982

DOCUMENT PUBLIC



Service géologique régional LIMOUSIN

7, rue Descartes, 87100 Limoges - Tél.: (55) 77.89.10

R E S U M E

Le présent rapport, établi par le Service Géologique régional Limousin du Bureau de Recherches Géologiques et Minières dresse l'inventaire des captages alimentant le département de la Haute-Vienne.

Cette alimentation est assurée par 450 ouvrages environ.

L'aquifère, fréquemment sollicité, est localisé dans la frange arénisée du socle cristallin. Capté par drains et par puits, il ne permet que de faibles prélèvements, d'où une multiplication des ouvrages.

L'inventaire réalisé entre 1976 et 1979 a pour objet de fournir la liste des sources captées du département.

Cette région apparaît comme relativement homogène sur le plan des ressources en eaux souterraines. Néanmoins, les observations de terrain ont permis de mettre en évidence deux zones de répartition des ouvrages en fonction de la climatologie et du relief.

Les principes de réalisation et l'état actuel des captages justifient quelques remarques, notamment sur le plan de la protection et sur les possibilités nouvelles d'exploitation des eaux souterraines profondes.

Cet inventaire a été réalisé sur crédits du Ministère de l'Industrie.

S O M M A I R E

INTRODUCTION	1
1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU DEPARTEMENT	2
2. ESQUISSE GEOLOGIQUE DU DEPARTEMENT	5
3. RESSOURCES EN EAU	9
3.1. Les eaux de surface	9
3.2. Les eaux souterraines	13
3.2.1. Les niveaux aquifères du socle éruptif et métamorphique	13
3.2.2. Les alluvions	17
3.2.3. Les eaux de Table	17
3.2.4. Protection des ouvrages de captage	18
4. CONCLUSIONS	21

LISTE DES ANNEXES

- *Documentation sur les eaux souterraines*
- *Listing des ouvrages d'exploitation d'eau*
- *Carte AMBAZAC, report des ouvrages d'exploitation d'eau*

I N T R O D U C T I O N

Ce rapport destiné à différents services (Direction Départementale de l'Agriculture, Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale....), présente les principales caractéristiques des ouvrages recensés et les mesures préconisées pour assurer la conservation de la qualité des ressources aquifères du département de la Haute-Vienne.

Il a été établi au titre de l'opération "Evaluation des Ressources hydrauliques (E. R. H.)" dans le cadre du programme de la convention passée entre le Ministère de l'Industrie et de la Recherche et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

1 - CARACTERISTIQUES GENERALES DU DEPARTEMENT

Le département de la Haute-Vienne, d'une superficie de 5520 km² et d'une population de 360.000 h correspond aux deux divisions traditionnelles du Haut Limousin au centre et au Sud, de la Basse Marche au Nord.

Il se présente comme un ensemble de plateaux étagés de 250 à 500 m, bordé à l'extrême Est par le plateau de Millevaches (en limite du département de la Corrèze) et par les Hautes Terres de la Marche à l'Est (département de la Creuse).

La limite entre la Marche et le Limousin passe par les Monts de Saint Goussaud, prolongés en Haute-Vienne par l'échine Est-Ouest des Monts d'Ambazac (589 m) et des Monts de Blond (500 m). Au Sud-Est, le Mont Gargan 731 m, est l'extrême promontoire des hauts plateaux du Millevaches.

Aux vallées du Nord (Gartempe, Brame, Issoire...) larges et évasées s'opposent celles encaissées dans les hauts plateaux du Sud (Gorges de l'Isle).

Le sous-sol du département ne comporte pratiquement que des roches éruptives et des roches métamorphiques. Les premières, essentiellement représentées par différents granites forment les reliefs. Les secondes, gneiss et micaschistes, plissées à plusieurs reprises, se présentent généralement altérées.

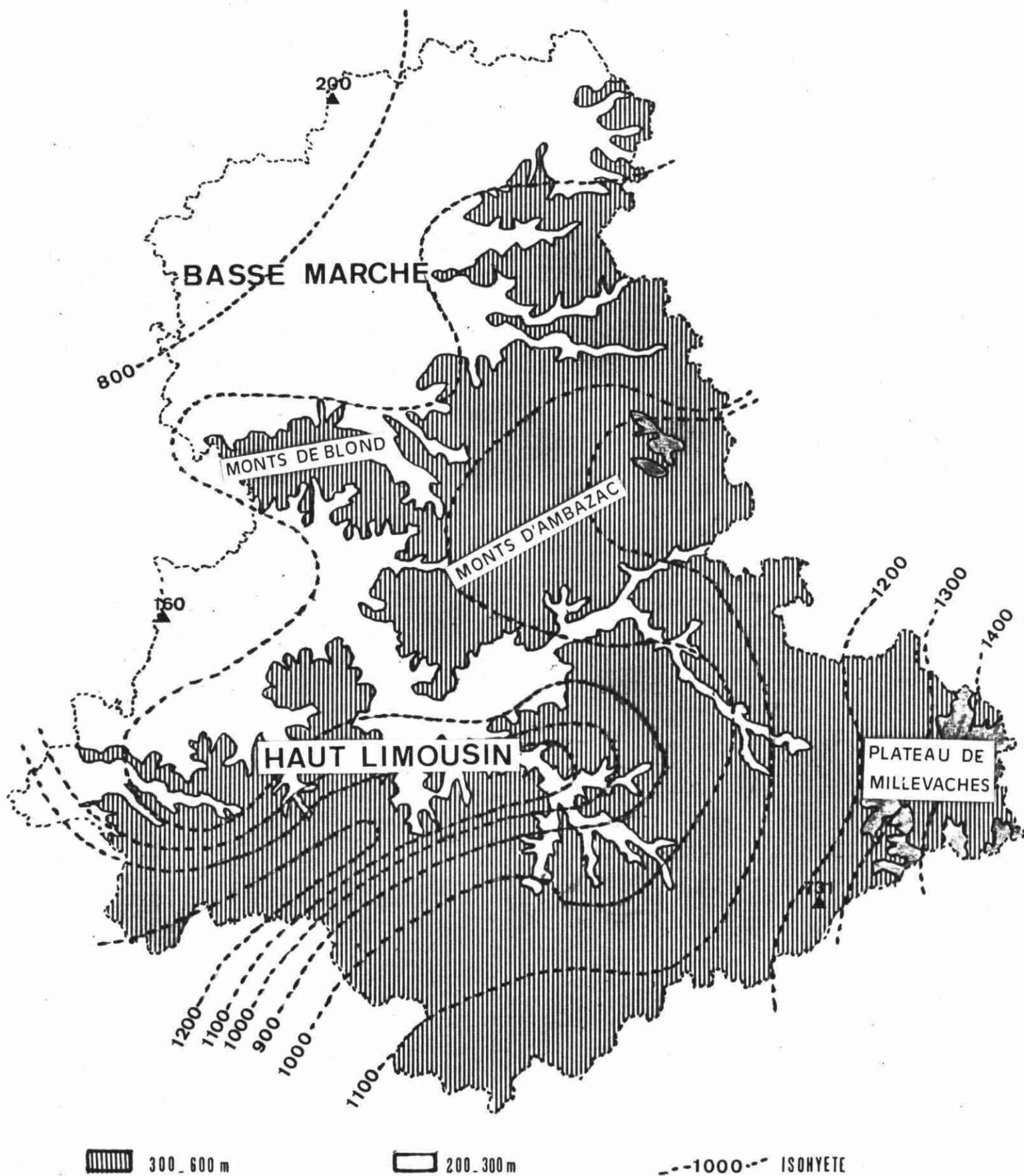
Au-dessous de 450 m, soit 75/100 de la superficie du département, et du fait de la latitude méridionale et de l'ouverture aux influences océaniques, les températures sont proches de la moyenne nationale.

Le tableau ci-après indique la hauteur moyenne de pluie des années 1951 à 1970, ainsi que l'année 1980.

P L U V I O M E T R I E

" STATION METEOROLOGIQUE "	" ALTITUDE "	" MOYENNE DES PRECIPITATIONS "	
		" 1951 - 1970 "	" 1980 "
" AIXE sur VIENNE "	" 290 m "	" 923 mm "	" 878 mm "
" BELLAC "	" 257 m "	" 866 mm "	" 815 mm "
" BESSINES sur GARTEMPE "	" 305 m "	" 970 mm "	" 896 mm "
" BUSSIERE BOFFY "	" 300 m "	" 915 mm "	" / "
" LES CARS "	" 540 m "	" 1213 mm "	" 1118 mm "
" CHALUS "	" 397 m "	" 1171 mm "	" 1098 mm "
" LA CHAPELLE MONTBRANDEIX "	" 400 m "	" 1119 mm "	" 1119 mm "
" CHATEAU CHERVIX "	" 420 m "	" 1017 mm "	" 925 mm "
" CHATEAUNEUF la FORET "	" 515 m "	" 1147 mm "	" 1085 mm "
" CHATEAUPONSAC "	" 298 m "	" 917 mm "	" 845 mm "
" LE DORAT "	" 200 m "	" 854 mm "	" 768 mm "
" EYMOUTIERS "	" 452 m "	" 1233 mm "	" 1105 mm "
" JANAILHAC "	" 394 m "	" 1012 mm "	" / "
" LAURIERE "	" 420 m "	" 910 mm "	" 900 mm "
" LIMOGES (La Bastide) "	" 333 m "	" 965 mm "	" 982 mm "
" LUSSAC les EGLISES "	" 200 m "	" 815 mm "	" 879 mm "
" MAGNAC LAVAL "	" 230 m "	" 928 mm "	" 817 mm "
" MEZIERES sur ISSOIRE "	" 250 m "	" 848 mm "	" 816 mm "
" NANTIAT "	" 341 m "	" 957 mm "	" 854 mm "
" NEXON "	" 328 m "	" 900 mm "	" 953 mm "
" ORADOUR sur GLANE "	" 300 m "	" 902 mm "	" 954 mm "
" ORADOUR sur VAYRES "	" 320 m "	" 988 mm "	" 879 mm "
" LE PALAIS sur VIENNE "	" 293 m "	" 1020 mm "	" 1075 mm "
" PEYRAT le CHATEAU "	" 450 m "	" 1269 mm "	" 1265 mm "
" PIERRE-BUFFIERE "	" 324 m "	" 940 mm "	" 902 mm "
" RILHAC-RANCON "	" 380 m "	" 1036 mm "	" 961 mm "
" ROCHECHOUART "	" 245 m "	" 898 mm "	" 859 mm "
" St BONNET BRIANCE "	" 410 m "	" 914 mm "	" 1041 mm "
" St GERMAIN les BELLES "	" 440 m "	" 1046 mm "	" 1084 mm "
" St JOUVENT "	" 380 m "	" 1042 mm "	" 1004 mm "
" St JUNIEN "	" 179 m "	" 812 mm "	" 809 mm "
" St LAURENT sur GORRE "	" 280 m "	" 924 mm "	" 849 mm "
" St LEONARD "	" 330 m "	" 946 mm "	" 992 mm "
" St MATHIEU "	" 322 m "	" 1035 mm "	" 935 mm "
" St SULPICE les FEUILLES "	" 294 m "	" 837 mm "	" 862 mm "
" St SYLVESTRE "	" 430 m "	" 1175 mm "	" 1159 mm "
" St YRIEIX (La Faye) "	" 410 m "	" 1134 mm "	" 1136 mm "
" SAUVIAT sur VIGE "	" 230 m "	" 1174 mm "	" 1265 mm "
" SURDOUX "	" 500 m "	" 1280 mm "	" 1236 mm "
" VERNEUIL sur VIENNE "	" 340 m "	" 965 mm "	" 944 mm "

RELIEF - PRECIPITATIONS



300 - 600 m

200 - 300 m

---1000--- ISOHYTE

2 - ESQUISSE GEOLOGIQUE DU DEPARTEMENT

Le substratum du département est exclusivement formé de roches éruptives et de roches métamorphiques.

Au voisinage de la surface ces roches sont le plus souvent arénisées, c'est-à-dire décomposées en un sable plus ou moins argileux.

Une mince pellicule d'éluvions et quelques rares placages d'alluvions les recouvrent parfois.

2.1. Les roches éruptives

Elles sont à grains moyens, homogènes et forment des massifs bien délimités. Leur composition est soit acide (granites), soit basique (diorites).

Les granites constituent le substratum du tiers du département et sont :

- des granites à deux micas : massifs de Saint Goussaud, Saint-Sylvestre, Lussac-les-Eglises, Cognac-la-Forêt, Montrol-Sénard...

- des granites à biotite : massifs de Saint-Junien-Vaulry, Aureil, Nexon, Saint-Mathieu, Oradour-Saint-Genest, Sauviat... Ils se présentent quelquefois orientés : massif de la Brame.

Ces massifs de granite se traduisent dans la morphologie par des reliefs plus ou moins marqués au-dessus du plateau Limousin (Monts d'Amabazac, Monts de Blond).

Les diorites forment des massifs plus rares et moins importants. Ce sont les massifs de Saint-Jean-Ligoure, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Brice, Saint-Barbant.

Ces massifs sont caractéristiques de par leur forme arrondie et leur départ de thalwegs brutalement encaissé. Ils portent des terres profondes ("terres rouges") dont la teneur en chaux est relativement élevée.

2.2. Les roches métamorphiques

Elles sont à grains fins, hétérogènes et orientées. Elles sont disposées en bancs parallèles plus ou moins épais et continus. Selon leur composition minéralogique, ce sont soit des micaschistes, soit des gneiss micacés, soit des leptynites, soit des amphibolites. Elles forment le substratum du plateau Limousin et se présentent généralement arénisées sur plusieurs mètres.

Les micaschistes affleurent dans les régions de Bussière-Poitevine, Laurière, La Jonchère, à l'Est de Chateauneuf-la-Forêt ; ils portent des sols relativement argileux.

Les gneiss micacés sont, selon la présence ou l'absence de microcline, des ectinites produisant des sols voisins des micaschistes, des migmatites (orthogneiss) donnant des sols peu argileux, riches en potasse.

Les leptynites, caractérisées par leur forte teneur en silice, sont abondantes dans l'arc Sauviat - Couzeix - Gorre.

Les amphibolites sont assez rares, elles portent des sols riches en chaux.

Ces formations éruptives et métamorphiques sont affectées de multiples fractures d'importance variable qui interrompent leur cohésion. Ces fractures sont souvent colmatées par des matériaux argileux. Elles se présentent parfois remplies de quartz, microgranite, pegmatites... formant des filons dont certains (faille de Nantiat) sont continus sur plusieurs kilomètres.

Dans ces fractures se sont concentrées des minéralisations parfois exploitées.

2.3. L'arénisation

Au voisinage de la surface du sol, les roches cristallines sont décomprimées et altérées.

Lorsque les tensions internes de la roche se modifient, cette dernière a tendance à se décomprimer, phénomène qui se traduit par l'ouverture d'un nombre plus ou moins grand de fissures. C'est le cas, près de la surface du sol, sous les zones arénisées, près des fractures importantes.

L'altération est un phénomène naturel d'arénisation, qui peu à peu désagrège les roches par l'hydrolyse des feldspaths, des micas et des amphiboles. Le processus a pour terme extrême un sable plus ou moins argileux. Entre ce dernier et la roche saine, tous les intermédiaires sont possibles.

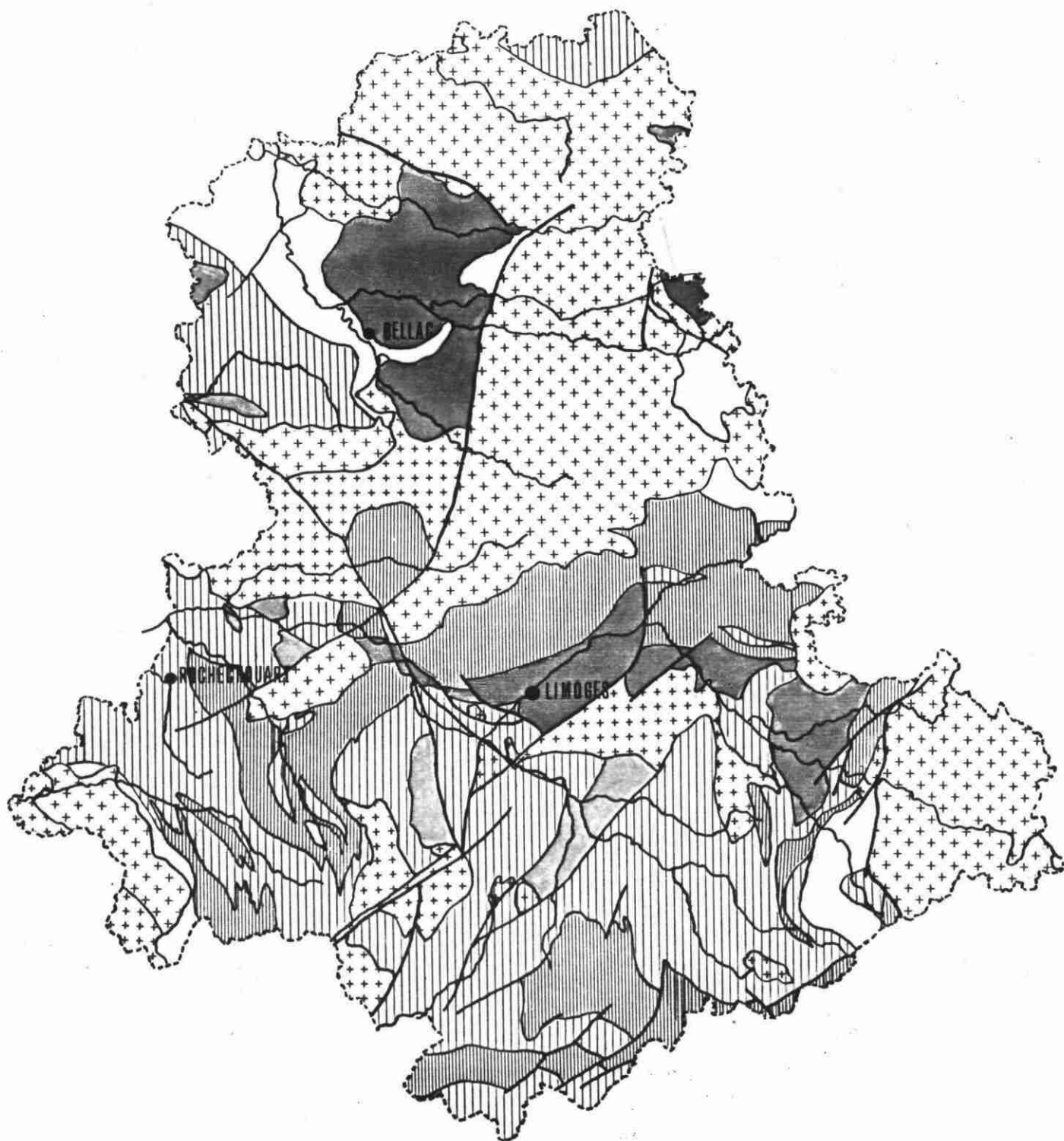
Cet horizon altéré, de puissance très variable, peut atteindre plusieurs dizaines de mètres ou ne pas exister. Il repose sur un horizon de roches saines à fissures ouvertes passant progressivement à la roche saine à fissures fermées.

Il est à noter :

- que les roches cristallines s'arénisent d'autant plus vite et profondément que leur grain est gros, qu'elles sont plus riches en feldspaths plagioclases, micas noirs et amphiboles.
- que le matériau résiduel de la décomposition de ces silicates est un mélange d'argile (Montmorillonite, Illite, Kaolinite...).
- que le fer libéré des micas et amphibole reste sur place sous forme d'un pigment de Limonite.

- . que le quartz et les micas blancs sont pratiquement inaltérables.
- . que l'arénisation est un phénomène extrêmement capricieux, de profondeur très variable, entraînant un contact avec l'horizon inférieur de roches fissurées semblant parallèle à la topographie mais s'avérant dans le détail en dents de scie très irrégulières.
- . que l'arénisation est plus profonde sur les plateaux que sur les versants et dans les fonds de vallées.

Carte géologique



LEGENDE

 GRANITE A DEUX MICAS

 GRANITE A BIOTITE

 MICASCHISTES

 GNEISS DIVERS

 GNEISS LEPTYNITIOUES

 GNEISS MIGMATITIOUES

 DIORITE ET AMPHIBOLITE

3 - RESSOURCES EN EAU

3.1. Les eaux de surface

Le réseau hydrographique du département comporte, dans sa partie centrale, une rivière principale La Vienne qui le traverse d'Est en Ouest et ses principaux affluents :

- . La Maulde, le Taurion, la Glane, rive droite ;
- . la Combade, la Briance, la Gorre, rive gauche.

La partie Nord est drainée par la Gartempe et ses affluents (le Vincou, la Semme, la Brame).

Ces cours d'eau appartiennent au bassin de la Loire.

En limite Sud du département, la Tardoire et l'Isle se dirigent vers le bassin de la Garonne.

Les principaux cours d'eau font l'objet de mesures de débit par les stations de jaugeage exploitées par les circonscriptions électriques ou avec leur participation.

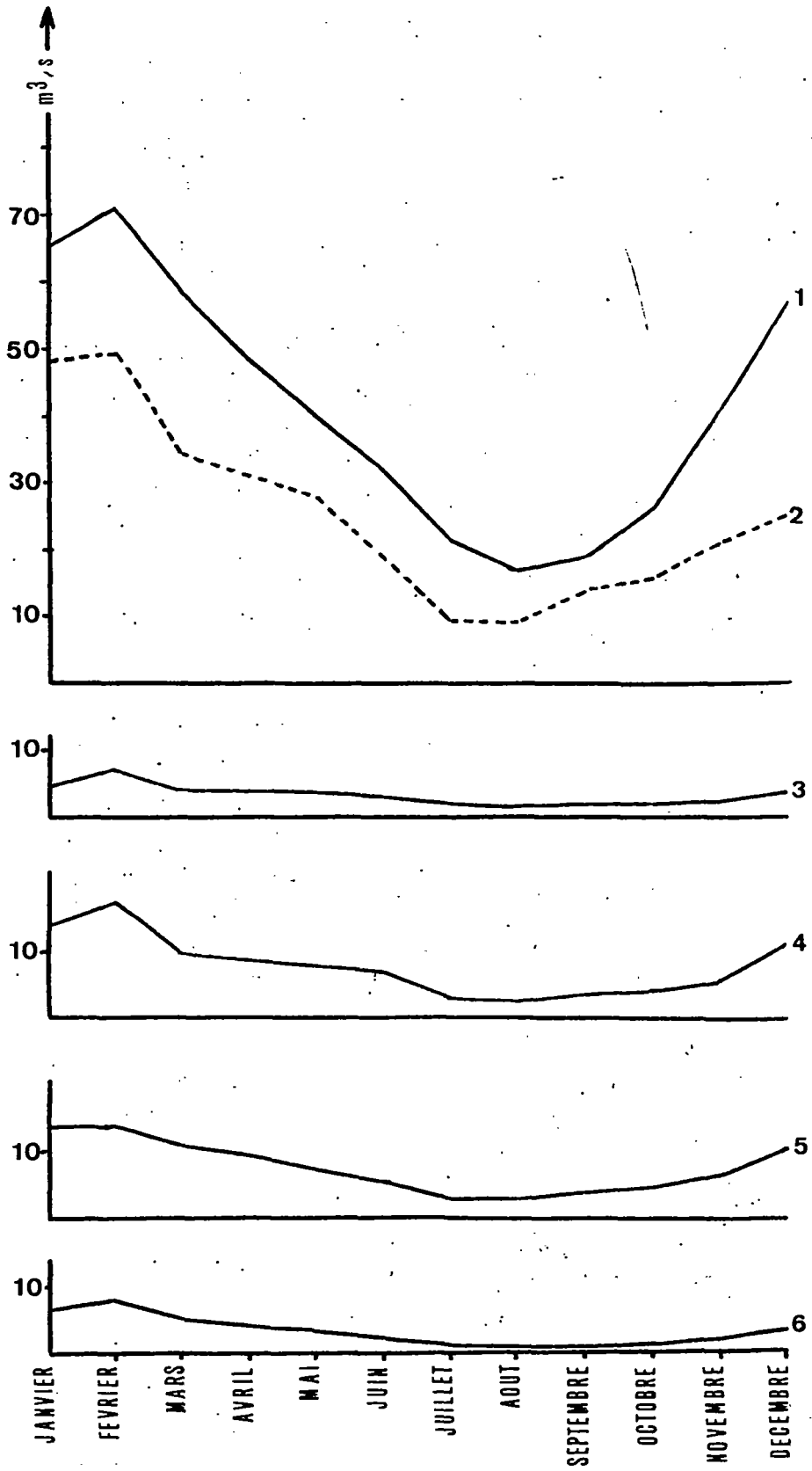
Les débits mensuels représentés graphiquement ci-après montrent que les crues interviennent généralement de Décembre à Mai, les débits maxima enregistrés se situant en Février. Les étiages se produisant de Juillet à Octobre, les plus faibles étant en Août.

1. La Vienne au Palais
Période 1923-1973 (51 ans)
Bassin versant 2300 kms²
2. La Vienne à St Léonard
Période 1966-1970 (5 ans)
Bassin versant 997 kms²
3. La Combade à Masléon
Période 1967-1973 (7 ans)
Bassin versant 197 kms²
4. La Briançe à Chambon
Période 1966-1973 (8 ans)
Bassin versant 615 kms²
5. La Gartempe à Bessines
Période 1960-1973 (14 ans)
Bassin versant 575 kms²
6. Le Vincou à Bellac
Période 1966-1973 (8 ans)
Bassin versant 295 kms²

Les procédés de captage (puits ou drains) utilisés dans le département ne permettent que de faibles prélèvements et provoquent une multiplication des ouvrages.

Pour répondre à des besoins importants, la solution habituellement retenue est l'utilisation de ces eaux de surface après traitement.

Variation des débits des cours d'eau



Ces prises d'eau sont encore peu nombreuses. Ce sont :

Rivière	Station de Pompage	Zone d'alimentation
La Couze	Etang du Mazaud	Zone agglomérée de
Le Ritord	Etang de Gouillet	LIMOGES (150 000 Habitants)
Le Vincou	Etang de La Crouzille	
La Mazelle	Etangs de la Mazelle (1 et 2)	
La Gartempe	Pont de Bessat	Syndicat des eaux de Bellac 18 communes-20 000 Habitants
La Vienne	Le Palais	Syndicat Vienne-Briance 19 communes-32 000 Habitants
La Vienne	Beaufort	Saint-Léonard 5 500 Habitants
La Glane	Gué Giraud	Saint-Junien et quelques communes : 11 000 Habitants
La Gorre	Rochechouart	Rochechouart 4 200 Habitants
Le Breuilh	Pierre-Buffière	Pierre-buffière 1 300 Habitants
R ^{au} de Pont-Roy	Le Chalard	St Yrieix 7 200 Habitants
La Loue	Etang Baudy	

Cette méthode d'approvisionnement en eau potable se révèle plus onéreuse (frais de fonctionnement d'une station de pompage et de traitement) qu'un captage traditionnel.

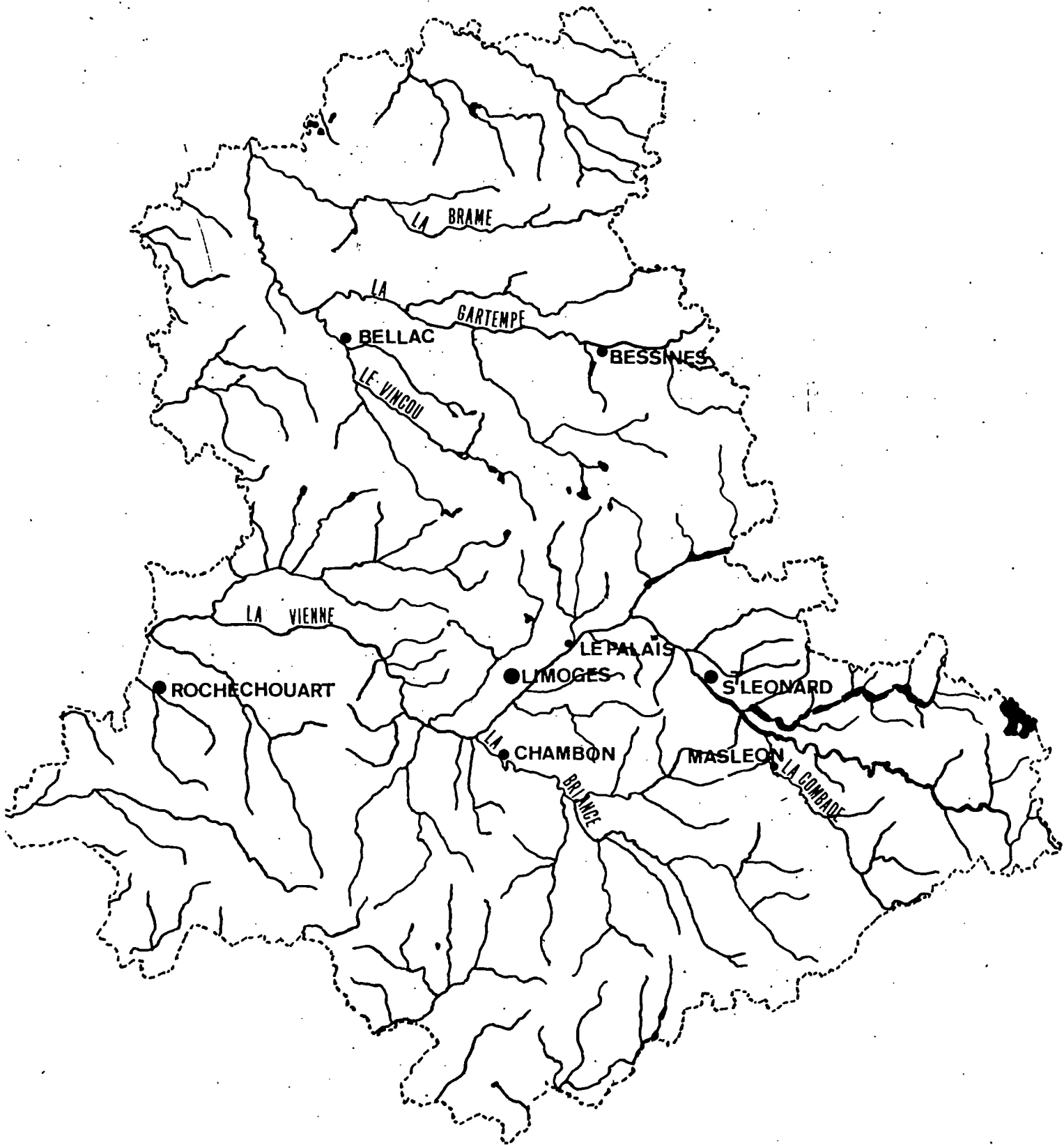
Elle ne peut se justifier que pour la desserte d'une agglomération importante, telle la ville de Limoges qui représente 45 % de la population du département dont l'alimentation a pu être assurée par des puits et des drains jusqu'à la fin du XIX ème siècle. L'augmentation des besoins a nécessité l'utilisation des eaux superficielles traitées à partir de cinq retenues :

- La Crouzillé capacité 1.650.000 m³
- Gouillé "- 1.200.000 m³
- La Mazelle 1 "- 170.000 m³
- La Mazelle 2 "- 1.830.000 m³
- Le Mazeau "- 6.000.000 m³.

Ces retenues représentent donc une réserve de l'ordre de 11 millions de m³ permettant d'assurer une distribution variant de 50 à 80 000 m³/jour.

Pour les villes moyennes, l'amélioration des techniques de prospection et d'exploitation devrait permettre de disposer d'eaux naturellement potables dans des conditions plus satisfaisantes que celles offertes par les eaux de surface traitées ; ces dernières pouvant éventuellement alimenter un second réseau d'eau industrielle.

Réseau Hydrographique



1/500 000

3.2. Les eaux souterraines

3.2.1. Les niveaux aquifères du socle éruptif et métamorphique

Si, sur le plan géologique, le sous-sol du département de la Haute-Vienne, formé essentiellement de roches cristallines, est relativement homogène, le relief et la climatologie font apparaître une zone, formant approximativement la Basse Marche dans laquelle les ressources en eau sont faibles.

La réserve renouvelable par les pluies est d'une part moins importante ; la topographie ne présente que de rares ruptures de pente, et dans cette région pénéplanée l'altération forme un niveau d'altérites épaisses, à consistance argileuse, peu perméable, favorisant la stagnation des eaux, donc limitant la capacité des niveaux aquifères, qui, dans le département sont de deux types :

- Un horizon supérieur, formé de matériaux sablo-argileux, meubles, de granulométrie variable, souvent plus grossière vers la base. Les eaux superficielles s'y infiltrent formant une nappe exploitable, perchée et discontinue. Cet horizon est caractérisé par :
 - Une faible transmissivité et un fort emmagasinement
 - Un excellent pouvoir filtrant
 - le caractère libre de la nappe qu'il renferme, généralement à faible profondeur impliquant une vulnérabilité notable aux pollutions de surface.

- Un horizon inférieur formé de roches imperméables mais affectées par des fissures ouvertes dans lesquelles les eaux circulent et s'accumulent pouvant se transformer en une nappe discontinue. Il est à noter que ces fissures, généralement comatées au voisinage des zones arénisées, ont une densité extrêmement variable qui peut devenir très importante au voisinage des failles structurales majeures. Cet horizon est caractérisé par :
 - Une forte transmissivité mais un emmagasinement le plus souvent faible, du fait de la légère extension de la fracturation secondaire (couloir de fracturation)
 - de son faible pouvoir filtrant
 - le caractère souvent captif de la nappe qu'il contient et sa profondeur, sous le sol, plus importante que la nappe de l'horizon supérieur, présentant donc une moindre sensibilité aux pollutions de surface d'autant que l'eau qui l'alimente a d'abord percolé à travers les arènes filtrantes.

Les eaux de ces deux horizons ont des qualités sanitaires qui les rendent consommables sans traitement correcteur.

LA NAPPE DE L'HORIZON SUPERIEUR

Assez générale, elle permet presque en tous points de capter des eaux à faible profondeur, mais avec des débits faibles et de fortes variations en période d'étiage. Une idée de ces débits est donnée dans le tableau ci-après.

COMMUNES	CAPTAGES	Débit en l/s
" BUSSIERE-POITEVINE	Marsanges	1,85
" BERSAC/RIVALIER	La Pierre du Loup	1,75
"	Le Bois des Echelles	3,22
"	Le Puy de l'Age	0,20
" BLOND	Sous-Leillaud	0,52
" LES CARS	La Borderie	0,20
" LE CHALARD	Pont Roy	4,50
" CHALUS	Catinaud	2,48
"	Landrevic	1,80
" CUSSAC	Vergnolas	1,42
" JANAILHAC	Pouyol	0,65
" JOUAC	Les Trappes	0,85
" LA MEYZE	Montbessier	1,60
"	La Ribière W	0,50
"	La Ribière E	0,75
" MORTEMART	Le Bourg	0,75
" NIEUL	Narmont	0,30
"	Boudeau	1,40
" PIERRE-BUFFIERE	Luchat	2.
"	La Trémie	1.
" SAILLAT/VIENNE	Chaumeix	2,60
" St BRICE	Fontchabrier	0,60

Ces eaux ont été, de tous temps, utilisées pour l'alimentation des populations rurales, étant captées par puits, par drains et galeries ou à l'émergence.

LA NAPPE DE L'HORIZON INFÉRIEUR

Profonde et quelquefois captive sous l'horizon supérieur qui la maintient en charge hydraulique, elle n'est pas connue et n'a pratiquement jamais été exploitée, sinon par hasard. Pourtant, en raison de sa forte transmissivité, elle doit permettre d'obtenir localement des débits plus importants.

La distribution de ses eaux est intimement liée à la tectonique sans que, malheureusement, on puisse assurer que toute faille majeure induise nécessairement un "couloir de fracturation" aquifère.

En outre, les roches éruptives n'ont pas le même comportement que les roches métamorphiques ; ces dernières (gneiss en particulier) pouvant s'avérer plus favorables sur le plan des ressources en eau profonde.

Un captage récent par puits, implanté dans des conditions hydrogéologiques analogues à celles que connaît la majorité du département, montre l'intérêt potentiel de ces nappes. Foncé à une profondeur de 17 m., cet ouvrage fournit un débit de 15 l/s environ.

Ces eaux, plus profondes, sont naturellement mieux protégées, notamment par l'horizon supérieur qui les surmonte et, de ce fait, nécessite la protection d'un territoire (périmètre de protection) beaucoup moins vaste que l'horizon précédent. La connaissance précise de la géologie du sous-sol du département, grâce aux récents levés de la carte géologique, le développement des procédés de forages et la mise au point de techniques d'exploitation d'eau profonde doivent permettre d'entreprendre, en Haute-Vienne, l'exploitation de ces horizons.

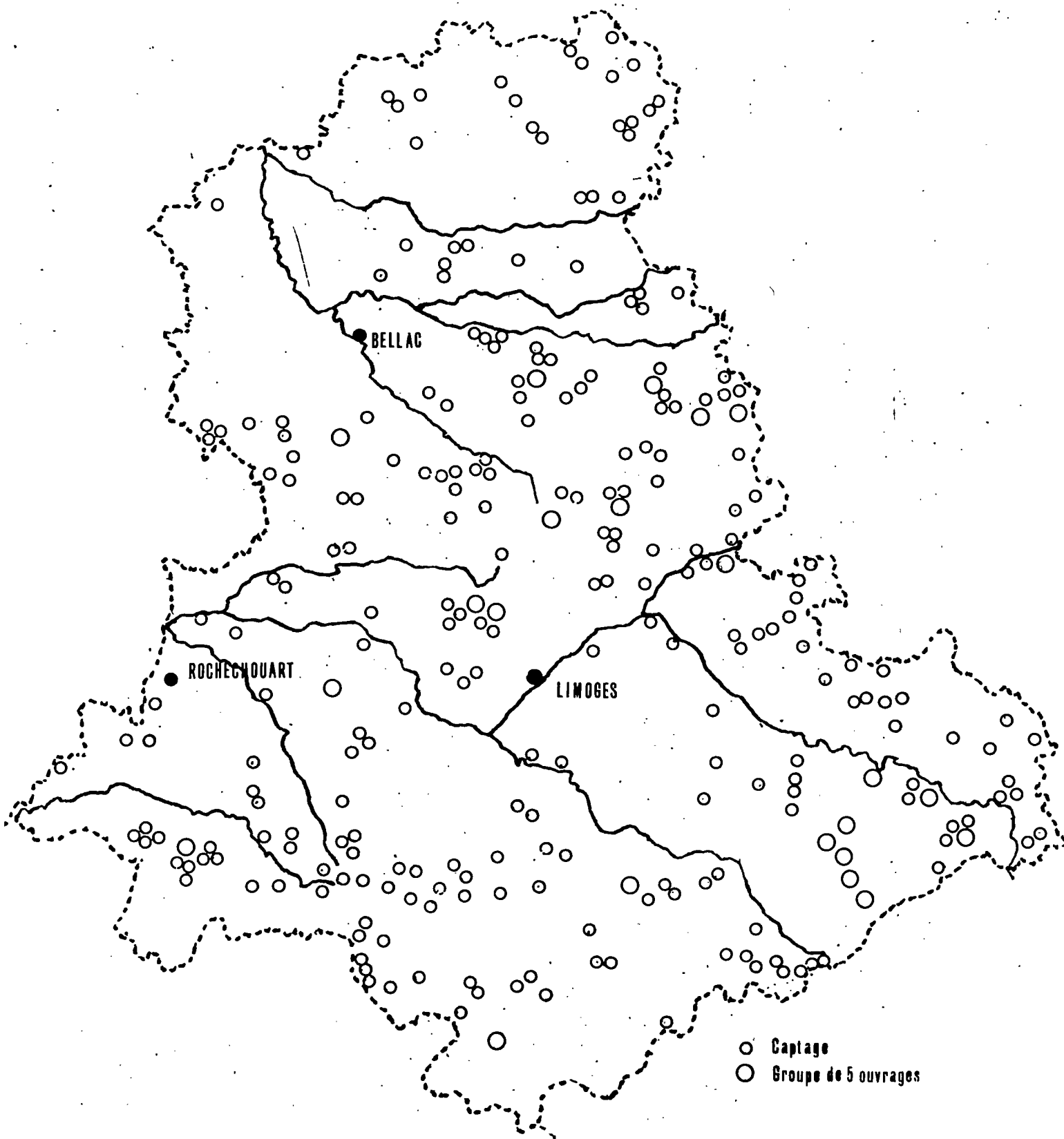
MODE D'EXPLOITATION DE L'HORIZON SUPÉRIEUR

Les captages du département de la Haute-Vienne sont extrêmement nombreux. Il a été dénombré 450 ouvrages alimentant des adductions publiques, soit 900 sources captées environ.

Ce sont :

- des puits de capacité suffisante pour être en même temps réservoirs. Ils ont l'avantage de permettre le prélèvement, dans la nappe, de la quantité d'eau nécessaire pour répondre aux besoins ; par contre, les eaux nécessitent d'être pompées pour être desservies.

Répartition des ouvrages de captage



- des drains qui sont, soit des ouvrages disposés à fond de tranchées, soit des galeries creusées dans le sous-sol. Ces ouvrages, en général longs, recourent de nombreuses circulations d'eau, et de ce fait, permettent d'obtenir des débits supérieurs à ceux des puits qui drainent une tranche aquifère moins puissante. Si ces ouvrages offrent généralement l'avantage d'une alimentation gravitaire, ils ont néanmoins l'inconvénient de ne pas utiliser toutes les eaux drainées. En outre, les drains entretiennent un niveau rabattu des nappes phréatiques dans une surface d'appel étendue, aussi peuvent-ils, à la longue, avoir une influence néfaste sur la réalimentation de la nappe.

3.2.2. Les alluvions

Les eaux de ruissellement ont souvent remanié et légèrement déplacé la partie supérieure des profils d'altération formant sur les glacis une mince pellicule de sables argileux et de blocs de quartz et, au bas des pentes ou dans les vallons, une couche plus épaisse de ces mêmes matériaux.

Il en résulte des sols hydromorphes occupés par des herbages. Les formations de recouvrement sont aussi des alluvions car les cours d'eau ont repris ces élévations, les ont transportées puis déposées. Les lits actuels des rivières sont généralement encaissés et bordés par une étroite bande de telles alluvions.

Ces alluvions forment une série de petits gisements isolés, témoins de dépôts plus importants démantelés. Les plus épais forment des aquifères de moyenne importance exploités à Puy de Mont (captage 0688/1X/01) et la Chapelle Blanche (captage 0687/4X/02). L'aquifère le plus important est celui de Chaumeix - Bugearas (volume 450 000 m³, longueur 1 km 200), d'une puissance de 15 m environ exploité pour l'alimentation en eau potable de SAILLAT (captage 0687/2X/10).

3.2.3. Les eaux de table

En terrains cristallins, les eaux de sources sont généralement peu minéralisées, très douces, à tendance acide et agressive.

En raison de leur pureté, elles peuvent être commercialisées comme "eau de table".

Dans le département de la Haute-Vienne, seules les eaux des sources de La Chateline à Bussière-Galant (Les Roches Bleues : dossier 0711/8X/12 et Marie-Louise : dossier 0711/8X/11) sont embouteillées.

Il est à noter que ces sources ont bénéficié d'une autorisation d'exploitation comme eau minérale jusqu'en 1938.

Compte-tenu de la qualité des eaux du département, il semble que ce genre d'activité puisse se développer.

3.2.4. Protection des ouvrages de captage

Les principes d'exploitation des eaux souterraines dans le département de la Haute-Vienne permettent d'offrir naturellement des eaux présentant des caractères organoleptiques, physico-chimiques et bactériologiques requis par la législation. Ils impliquent néanmoins une protection rigoureuse des aquifères exploités nécessitant la délimitation de périmètres de protection.

Au nombre de trois, ils sont établis en fonction :

- du bassin d'alimentation
- des caractéristiques hydrogéologiques de l'aquifère
- de l'étendue, de la morphologie et de l'occupation du bassin versant
- du mode de captage
- des activités antérieures sur les lieux du captage.

Leurs rôles sont complémentaires et indissociables.

a) Périmètre immédiat

Sur son emprise, aucune activité autre que son entretien n'est autorisée. Les eaux superficielles en sont déviées afin d'éviter qu'elles n'entraînent, sur sa surface, des souillures en provenance de l'amont. Ce périmètre est délimité de manière à ce que les eaux contaminées infiltrées à son extérieur aient le temps d'être épurées avant d'atteindre le captage.

Sa forme et sa position dépendent du sens d'écoulement de l'aquifère et de la nature de l'ouvrage ; ses dimensions sont établies en fonction de la perméabilité.

Propriété de la commune et clos, il doit être régulièrement entretenu.

b) Périmètre rapproché - Périmètre éloigné

Les mesures associées à ces périmètres limitent les activités qui pourraient entraîner une dégradation de la qualité sanitaire du captage durant la période d'utilisation. Ce sont elles qui garantissent la pérennité de la potabilité des eaux.

Elles interdisent (périmètre rapproché) ou réglementent (périmètre éloigné), en particulier :

- L'ouverture et le remblaiement d'excavations, tout sondage y compris forage de puits, l'exploitation de carrières ou de gravières, les travaux miniers, le déboisement, la création d'étangs, tout terrassement sauf celui nécessité par les ouvrages ou bâtiments autorisés ci-après :
- le dépôt d'ordures ménagères, immondices, vidanges en particulier boues de station d'épuration, détritiques de tous ordres tels que déchets industriels, fumiers ;
- les déversements, réservoirs, dépôts, canalisations d'hydrocarbures, produits radioactifs, produits chimiques, eaux usées traitées ou non, purins, lisiers et tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.

Cependant :

- Les dépôts de fumiers, les réservoirs de purins, lisiers, eaux usées en provenance d'habitations pourront être autorisées par dérogation et sur demande, après avis du Conseil d'Hygiène, sous réserve que ces dépôts soient conformes aux spécifications du règlement sanitaire départemental ;
- les réservoirs d'hydrocarbures pourront être autorisés par dérogation et sur demande, après avis du Conseil d'Hygiène, lorsqu'ils sont nécessaires pour des besoins domestiques ou agricoles ;
- des dérogations pourront être accordées, sur demande et après avis du Conseil d'Hygiène, pour des habitations individuelles, des bâtiments agricoles, lorsque ces constructions remplacent des anciennes de même vocation et améliorent la qualité sanitaire de l'environnement du captage.

Par contre :

- L'épandage, à fin de fertilisation des sols ou de lutte contre les ennemis des cultures, de tous produits autres que fumiers, engrais naturels d'origine animale, végétale ou minérale, produits phytosanitaires entièrement et rapidement biodégradables, sera interdit.

Lors de l'inventaire des points d'eau utilisés pour l'alimentation en Eau Potable en Haute-Vienne, il est apparu que les mesures de protection ci-dessus prescrites par l'Hydrogéologue Agréé n'étaient parfois pas appliquées.

Les anomalies les plus fréquentes, relevées sur le terrain, ne concernent que les abords immédiats des ouvrages :

- . Absence de périmètre immédiat ou clôture non achevée
- . Périmètre immédiat coupé pour le passage des animaux
- . Ouvrage totalement inaccessible de par la végétation
- . Absence de coroyage autour des puits
- . Eau stagnante sur les drains
- . Dépôts divers sur le périmètre immédiat (souches...).

L'absence de pollution massive ne peut être imputable qu'au relatif isolement des ouvrages de captages. Les 20 à 25 % d'analyses défavorables relevés chaque année sont essentiellement dus aux infiltrations d'eaux superficielles, en période de forte pluie, dans des ouvrages non entretenus.

Très peu de captages se présentent dans des conditions sanitaires réellement défavorables. Ce sont généralement des ouvrages vétustes, n'ayant fait l'objet d'aucune protection (délimitation de périmètres) et dont l'environnement a subi une certaine évolution (construction, remembrement...).

4. - CONCLUSIONS

Pratiquement, en tous points du sous-sol du département de la Haute-Vienne, il est possible de trouver de l'eau dans l'horizon supérieur arénique.

De plus, les émergences nombreuses facilitent l'exploitation gravitaire de cet aquifère.

Sur ces points d'eau ont été établis des ouvrages de captage rabattant l'émergence à une profondeur de 5 à 6 mètres pour des raisons de salubrité.

Par contre, l'horizon inférieur étant le plus souvent masqué sous l'horizon supérieur, sa prospection est plus complexe, consistant à rechercher de vastes zones très fissurées, couloirs de fracturation, qui drainent les formations capacitives.

Les principales zones fracturées sont connues par les travaux de cartes géologiques en cours mais il reste à délimiter celles dont les fractures sont en extension.

La recherche d'eau profonde implique une analyse structurale de surface fine, une prospection géophysique orientée d'après les données structurales préalablement analysées, des sondages de reconnaissance rapide.

L'exécution d'un forage de production doit en outre être adapté aux conditions lithologiques particulières : forage à l'eau claire, de préférence carotté (Rotary ou Marteau fond de trou avec récupération de cuttings par le tubage).

DOCUMENTATION SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Le Service Géologique Régional Limousin (B.R.G.M., 7 rue Descartes - 87100 LIMOGES) tient à la disposition du public, sous forme de dossiers ponctuels, tous renseignements d'ordre géologique ou hydrogéologique recueillis dans ce département au titre du Code Minier.

D'autre part, des informations sélectives peuvent être obtenues en consultant la Banque des données du sous-sol, où tous ces renseignements ont été mis en mémoire par informatique (B.R.G.M. - BP 6009 45060 ORLEANS CEDEX).

Le listing ci-après, établi par la Banque des données du sous-sol, fournit la liste des dossiers d'ouvrages d'exploitation d'eau concernant le département de la Haute-Vienne. Ces dossiers sont répertoriés par commune (n° I.N.S.E.E.), l'indice de classement B.R.G.M. s'effectuant par carte topographique à 1/50 000° et par numérotation chronologique dans chaque huitième.

**
** DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE **
**
** OUVRAGES DE RECHERCHE OU D. EXPLOITATION D EAU **
**
**
**

BASE DE DONNEES DU B.R.G.M. LE 07/10/81

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
001 AIXE SUR VIENNE	0688 1X 0001	SOURCE	508.17	90.95	PUY DE MONT R
" AIXE-SUR-VIENNE	" 5X 0011	SOURCE	504.75	87.90	LE GRAND RIEU
002 AMBAZAC	0664 4X 0009	SOURCE	528.27	111.90	LES SAUVAGES (GRANDMONT)
"	" " 0084	SOURCE	529.00	110.67	VIEUX
" AMBAZAC (BONNAC-LA-COTE)	" 7X 0045	CHAMP-CAPTAGE	\$\$\$\$	\$\$\$\$	LES VERGNES
" AMBAZAC	" 8X 0005	SOURCE	526.00	107.87	LE PREY - TRASFORET N 2
"	" " 0006	SOURCE	526.20	107.47	TRASFORET N 1
"	" " 0038	SOURCE	524.50	108.17	ETANG CHARMANT
"	" " 0047	SOURCE	524.56	108.21	PUY-GARSAULT
"	" " 0048	SOURCE	527.23	108.01	FONTAUBE
"	" " 0049	SOURCE	525.30	107.33	LES COMBEAUX
003 ARNAC-LA-POSTE	0615 " 0001	SOURCE	524.57	143.40	MARGOT
" ARNAC LA POSTE	0640 4X 0001	SOURCE	525.03	138.47	LA BRANLE
004 AUGNE	0689 7X 0006	SOURCE	550.70	86.35	PRA-LONG I
006 AZAT-LE-RIZ	0615 5X 0001	PUITS-COMPLEXE	503.55	146.65	LES FRAUX C
"	" " 0002	PUITS	503.81	146.67	LES FRAUX
007 BALLEDENT	0640 6X 0002	SOURCE	512.28	124.21	BOIS BERTRAND
"	" " 0004	SOURCE	512.94	125.45	LA PRADE
009 BEAUMONT-DU-LAC	0690 5X 0003	SOURCE	564.30	85.65	CHATEAUCOURT
"	" " 0015	SOURCE	561.18	86.68	PUY DE LAVAUD N2
"	" " 0016	SOURCE	561.13	86.77	PUY DE LAVAUD N1
012 BERNEUIL	0664 1X 0001	PUITS	508.10	118.40	LE TAMINAGE R
"	" " 0016	PUITS	507.00	119.00	LE MAS DE L'OR
013 BERSAC SUR RIVALIER	" 4X 0012	SOURCE	528.53	118.82	LA PIERRE DU LOUP LE BOIS DE MAILLAFARGUEIX
"	" " 0013	SOURCE	526.96	119.67	LE PUY NADO G
" BERSAC-SUR-RIVALIER	" " 0047	SOURCE	527.71	119.87	LE PUY DE L'AGE
"	" " 0048	SOURCE	528.91	118.56	LA PIERRE DU LOUP
"	" " 0070	SOURCE	528.17	118.63	LA PIERRE DU LOUP N 3
014 SAINT HILAIRE LA TREILLE	0640 3X 0003	SOURCE	522.87	138.23	LA CROIX DU CHAT SOURCE N. 2 GROUPE N. 3
" BESSINES-SUR-GARTEMPE	" 8X 0013	SOURCE	525.42	122.00	LES COMBES
015 BEYNAC	0688 6X 0002	PUITS	509.20	84.80	NOUAILLES
016 LES BILLANGES	0665 " 0010	SOURCE	537.65	108.25	LES BILLANGES
018 BLOND	0663 4X 0001	SOURCE	500.01	114.00	LA BETOULLE
"	" " 0003	SOURCE	498.28	115.57	MAILLOFRAY/SOUS-LEILLAUD
"	" " 0004	SOURCE	498.00	115.45	MAILLOFRAY-CENTRE
"	" " 0006	SOURCE	497.85	115.95	MAILLOFRAY-NORD
"	" " 0007	SOURCE	498.10	115.05	MAILLOFRAY SUD
020 BONNAC-LA-COTE	0664 7X 0007	SOURCE	518.32	106.98	MONTEGUT - LA SABLONNADE
"	" " 0008	SOURCE	517.87	106.32	BASSE-COTE
" BONNAC-LA-COTE (COMPREGNAC)	" " 0043	CHAMP-CAPTAGE	\$\$\$\$	\$\$\$\$	LA COTE, NEPOULAC
" BONNAC-LA-COTE	" " 0044	CHAMP-CAPTAGE	\$\$\$\$	\$\$\$\$	LE MOULIN DE ROYERES
023 LE BUIS	" 2X 0007	SOURCE	513.63	116.45	MAZEIREIX
024 BUJALEUF	0689 7X 0005	SOURCE	547.95	89.35	LANGLARD
"	" " 0012	SOURCE	546.12	89.00	LES VARACHES
"	" " 0013	SOURCE	546.35	88.75	LES PEROUSES
026 BUSSIÈRE-BOFFY	0663 2X 0001	SOURCE	486.23	116.99	LA-LANDE
"	" " 0005	SOURCE	487.00	115.25	VILLEFLAYOUX
"	" " 0006	PUITS	486.02	116.07	LAVERGNE
027 BUSSIÈRE-GALANT	0711 4X 0001	SOURCE	498.58	72.95	LA GACHERIE L
"	" " 0002	SOURCE	501.76	73.82	LA RENAUDIE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
027 BUSSIERE-GALANT	0711 8X 0011	SOURCE	498.82	68.70	MARIE-LOUISE
" "	" " 0012	SOURCE	499.00	68.80	LES ROCHES BLEUES
028 BUSSIERE-POITEVINE	0639 2X 0001	SOURCE	486.81	139.80	FONT BARNAGAUD
" "	" " 0002	SOURCE	487.95	137.81	MARSANGES - MAZAREAU 1 ET 2
029 LES-CARS	0711 4X 0020	SOURCE	501.57	73.70	LA BORDERIE
" LES CARS	" " 0051	PUITS	501.05	74.53	LA FORET
" LES-CARS	0712 1X 0008	SOURCE	501.80	74.08	SAUMUR
" "	" " 0022	SOURCE	501.90	73.90	SAUMUR 2
031 LE CHALARD	" 5X 0035	SOURCE	503.60	61.03	BOURNEIX VALLON DES FONTANELLES
032 CHALUS	0711 3X 0006	SOURCE	493.02	72.42	LES PIECES (CATINAUD) -
" "	" " 0040	PUITS	491.83	76.08	BEAULIEU
" "	" 4X 0010	PUITS	495.09	74.85	LES GRAFFOUILADES PUIITS N1
" "	" " 0040	PUITS	495.10	75.15	LES GRAFFOUILADES PUIITS N. 2
033 CHAMBORET	0664 1X 0003	SOURCE	503.25	111.95	LES FORETS
" "	" " 0004	SOURCE	506.30	111.27	COUDERT U
" "	" " 0015	PUITS	503.97	112.35	BRETEIX
" "	" 5X 0017	PUITS	507.95	110.18	TAILLAC
034 CHAMPAGNAC LA RIVIERE	0711 2X 0001	SOURCE	487.17	74.80	LA FAVINIE
" CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	" " 0024	SOURCE	486.66	74.97	PUY DE LA COSSE
035 CHAMPNETERY	0689 " 0003	SOURCE	542.55	94.25	GROSLAND
" "	" " 0004	SOURCE	541.20	93.00	BOIS MALET 1
" "	" " 0008	SOURCE	540.90	92.75	BOIS MALET 2 -
036 CHAMPSAC	0711 3X 0002	SOURCE	492.42	78.82	LES PRADELLES C
" "	" " 0046	SOURCE	492.35	78.50	LE BOURG
037 LA-CHAPELLE-MONTBRANDEIX	" 2X 0019	PUITS	483.85	74.75	LARTIGE
" LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	" " 0022	PUITS	486.23	74.60	VIMPERE - SOURCE DU BANDIAT
038 CHAPTELAT	0664 6X 0003	SOURCE	514.95	102.93	CHANTEGRELLE C
" "	" " 0031	SOURCE	514.71	103.55	MORCHEVAL EST
" "	" " 0032	SOURCE	513.94	103.50	MORCHEVAL OUEST
" "	" 7X 0026	SOURCE	516.03	100.74	L'AURIERAS
039 CHATEAU-CHERVIX	0712 " 0015	PUITS	521.50	68.75	BOURNAZEAU
" "	" 8X 0001	SOURCE	523.10	66.62	PUY DE BAR 1
" CHATEAU CHERVIX	" " 0002	SOURCE	523.35	66.55	PUY DU BAR 2
" CHATEAU-CHERVIX	" " 0023	PUITS	524.70	61.66	LA GABIE DU COLOMBIER
040 CHATEAUNEUF LA FORET	0713 2X 0003	SOURCE	542.56	75.76	MOUSSANAS
" "	" " 0004	SOURCE	543.17	73.68	VENOUHANT 1 Y
" "	" " 0005	SOURCE	543.47	75.43	AUGERAS Y
" "	" " 0011	SOURCE	543.40	75.32	FORET DU SANATORIUM-BELLEGARDE NE
" "	" " 0012	SOURCE	543.48	76.77	MURAT 2 D
" "	" " 0015	SOURCE	543.67	77.20	MURAT 3
" CHATEAUNEUF-LA-FORET	" " 0025	SOURCE	542.85	75.92	MOUSSANAS 2
" "	" " 0026	SOURCE	543.35	74.80	FORET DU SANATORIUM
" CHATEAUNEUF LA FORET	" 3X 0003	SOURCE	544.22	76.78	MURAT 1
" "	" " 0004	SOURCE	544.57	76.92	MILLEDIALES - GILLES
" "	" " 0005	SOURCE	544.35	77.44	MILLEDIALES 1
041 CHATEAUPONSAC	0640 7X 0002	SOURCE	518.50	122.48	LA COMBE
" "	" " 0008	SOURCE	518.00	122.95	LES COMBAUDS
" "	" " 0009	SOURCE	517.90	123.43	LETRADE-LES-ROCHES
042 LE CHATENET EN DOGNON	0665 5X 0009	SOURCE	535.55	101.22	LE BOURG
" LE-CHATENET-EN-DOGNON	" " 0016	PUITS	535.95	100.30	LES GACHES

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT	
			X	Y		
042 LE CHATENET EN DOGNON	0665	5X 0017	SOURCE	535.30	103.60	GROS FOND
"	"	" 0018	SOURCE	536.72	101.82	BEAULIEU
043 CHEISSOUX	0689	3X 0003	SOURCE	544.85	93.00	CAILLEAUTOUX R
044 CHERONNAC	0687	5X 0012	SOURCE	478.00	85.50	LE BOURG
046 COGNAC-LE-FROID	"	4X 0001	SOURCE	497.70	91.60	LES GUILLAUMEIX
"	"	" 0017	PUITS	470.70	92.40	LES ROUSSIS
"	"	" 0023	PUITS	498.72	91.27	PLOYAT-EST LES RIVAILLES
" GOGNAC-LE-FROID	"	" 0025	PUITS	496.45	92.05	PUITS N5 SOURCE DE BROSSAS
" COGNAC-LA-FORET	"	" 0028	SOURCE	497.15	92.37	LA FORET
047 COMPREIGNAC	0664	7X 0002	SOURCE	518.15	107.72	MONTEGUT, VALADE
"	"	" 0025	SOURCE	518.50	107.52	PRENEUF
"	"	" 0041	SOURCE	521.85	108.50	FOND BOEUF
"	"	" 0048	SOURCE	519.60	109.05	LES MADURES
"	"	" 0049	SOURCE	518.23	107.62	MONTEGUT N4
048 CONDAT-SUR-VIENNE	0688	6X 0015	SOURCE	515.20	85.80	CHAMBON
049 COUSSAC-BCNNEVAL	0736	3X 0022	SOURCE	518.51	59.37	LES COURBATTIERES
050 COUZEIX	0688	2X 0031	SOURCE	512.66	98.16	GIBRENNE (VALLON DE COYOL)
"	"	" 0032	SOURCE	513.00	98.00	MALINVAUD (VALLON DE COYOL) E
"	"	" 0033	SOURCE	514.52	98.95	MERAUD E
"	"	" 0034	SOURCE	514.47	98.90	PARAUD E
"	"	" 0037	SOURCE	512.77	98.92	AYMARS (ARTHUGERAS)
"	"	" 0038	SOURCE	512.65	98.70	LES THERMES E
"	"	" 0039	SOURCE	512.42	99.40	BRANDEAU (ARTHUGERAS) E
"	"	" 0040	SOURCE	512.12	99.55	LACORRE (ARTHUGERAS) E
"	"	" 0042	SOURCE	511.77	100.15	NIEUL.1.(ARTHUGERAS) ,
"	"	" 0043	SOURCE	511.60	100.20	NIEUL.2.(ARTHUGERAS) E
"	"	" 0071	PUITS	512.35	99.32	VALLON DE COYOL (ARTHUGERAS) NOUAILHAS
051 LA CROISILLE SUR BRIANCE	0713	" 0006	SOURCE	543.70	71.28	POUMEAU P
"	"	" 0007	SOURCE	543.85	70.92	EGLIZEAU C
"	"	" 0009	SOURCE	543.10	73.36	VENOUHANT 2
"	"	" 0010	SOURCE	542.94	73.33	VENOUHANT 3
"	"	" 0013	SOURCE	541.81	73.10	LA BURADOU
"	"	" 0023	SOURCE	542.42	73.12	LAS SOLAS
"	"	6X 0003	SOURCE	543.70	65.20	BERNIS
"	"	7X 0001	PUITS-COMPLEXE	545.50	69.25	BOIS BARRAT -
"	"	" 0002	PUITS	545.22	69.25	BARNAGAUD ,
"	"	" 0006	SOURCE	544.92	65.30	LARCY VALLON LES GANOTTES O
"	"	" 0007	SOURCE	545.12	64.90	LARCY PUY TOULAUD
"	"	" 0015	SOURCE	545.70	68.67	LE MAZAUOIS
053 CROMAC	0615	3X 0001	SOURCE	519.33	151.78	LES TRAPPES E
"	"	" 0002	SOURCE	519.32	150.67	LA SEIGNE
"	"	" 0003	PUITS	519.63	151.90	LES FONTENAILLES
"	"	7X 0007	SOURCE	519.80	148.95	CASTILLE
"	"	" 0008	SOURCE	519.47	148.87	MICHAUD ET CASTILLE
"	"	" 0009	SOURCE	519.37	148.98	LUCAT
"	"	" 0010	SOURCE	521.45	149.47	LA VERGNADE
"	"	" 0011	PUITS	521.95	149.22	LES GORGES DUVERTES
054 CUSSAC	0711	2X 0002	SOURCE	483.95	75.42	NEGRELAS HAUT B
"	"	" 0003	SOURCE	484.08	75.87	NEGRELAS BAS C
"	"	" 0004	SOURCE	483.40	75.35	VERGNOLAS R

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES X Y	ADRESSE DU LIEU-DIT
054 CUSSAC	0711 2X	0014 SOURCE	483.90 75.16	NEGRELAS 3 R
"	"	0016 SOURCE	483.25 75.25	VERGNOLAS HAUT R
"	"	0023 PUIITS	486.00 75.45	LES RIBIERES
"	"	0025 SOURCE	481.22 76.78	PUYMOROUX
057 DOMPIERRE LES EGLISES	0640 "	0007 PUIITS	515.52 138.33	VIVILLE NO 2
"	"	0008 SOURCE	515.68 138.45	VIVILLE NO 1
058 DOMPS	0713 4X	0005 SOURCE	552.27 73.57	MAIZAUD F
"	"	0008 SOURCE	533.30 73.00	LE GRAND BOUCHET
060 DOURNAZAC	0711 3X	0001 SOURCE	489.45 72.61	LATTERIE P
"	"	0038 SOURCE	486.75 73.85	POCHE-VERGNE
"	"	0045 SOURCE	489.80 73.07	CHEZ CHIRGAUT
061 DROUX	0640 1X	0002 SOURCE	508.70 130.95	LA CENDROUSSE
"	"	0004 SOURCE	504.80 132.82	LES-PIERRES-BLANCHES
"	"	5X 0002 SOURCE	508.70 130.00	PLANCHE COURTE
062 EYBOULEUF	0689 "	0013 PUIITS	533.43 89.30	LA ROCHE
064 EYMOUTIERS	"	8X 0004 SOURCE	551.80 81.55	LA FONT MARTIN NO3
"	"	0006 SOURCE	552.30 81.80	LA FONT MARTIN NO5 P
"	"	0007 SOURCE	553.70 80.85	LA CONDAMINE 1 P
"	"	0008 SOURCE	553.70 81.10	LA CONDAMINE 2
"	"	0009 SOURCE	554.10 80.50	LE MONT R
"	"	0010 SOURCE	551.50 80.30	PUY DE LA BESSADE
"	0713 4X	0011 FORAGE	551.86 79.05	CHOUVIAT
"	"	0012 SOURCE	555.15 78.28	GERVAIS
065 FEYTIAT	0688 3X	0071 SOURCE	522.25 91.85	LE PUY ANDRAUD
066 FLAVIGNAC	0711 4X	0049 SOURCE	498.23 80.47	BUSSEROLLES
067 FOLLES	0641 5X	0005 SOURCE	531.52 128.20	MONTJOURDE
"	"	0006 SOURCE	533.26 127.62	CRECHAT
"	"	0007 SOURCE	530.67 128.15	DOLMEN - PEU DE LA PORTE
"	"	0008 SOURCE	532.30 127.40	ARS
068 FROMENTAL	0640 8X	0008 SOURCE	530.17 129.03	BAGNOL
070 LA GENEYTOUSE	0688 "	0001 PUIITS	529.00 88.90	LES ALLOIS
"	0689 5X	0001 SOURCE	534.85 85.90	
"	"	0007 SOURCE	534.55 85.80	AUZELLE
072 GLANGES	0713 1X	0002 SOURCE	532.85 73.80	VIROLLES
"	"	0003 SOURCE	530.23 73.07	BRUGEASSOU
"	"	0009 SOURCE	532.62 73.92	VIROLLES 2
073 GORRE	0687 7X	0013 SOURCE	493.40 82.90	L'AGE
074 LES-GRANDS-CHEZEAUX	0615 8X	0006 SOURCE	526.35 149.75	CHEZ REDON
075 ISLE	0688 6X	0001 PUIITS	512.50 89.50	VENTRE NOIR
"	"	0013 SOURCE	512.45 90.30	LES BAYLES
"	"	0014 SOURCE	512.80 90.50	LE CHATEAU DES BAYLES
076 JABREILLES-LES-BORDES	0665 1X	0042 SOURCE	535.27 115.70	LE PUY COURTY
" JABREILLES LES BORDES	"	0047 SOURCE	537.06 114.81	MAUCLOUP
"	"	2X 0027 SOURCE	537.74 116.58	LES GRANGES
"	"	0028 SOURCE	537.48 115.92	AGNOT
" JABREILLES-LES-BORDES	"	0043 SOURCE	538.12 115.70	CHAVANAT
077 JANAILHAC	0712 "	0002 SOURCE	515.50 73.00	LES PRADELLES
"	"	0009 SOURCE	514.00 74.40	POUYOL
"	"	0018 SONDAGE	512.40 72.80	CHAMESSOUZE
078 JAUERDAT	0663 7X	0001 SOURCE	494.60 107.40	LA PERRIERE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
078 JAVERDAT	0663 7X 0006	PUITS	492.70	108.62	LA CARTELADE
083 LAURIERE	0665 1X 0060	SOURCE	537.00	117.17	LA COURRIERE 2
085 LIMOGES (BEAUNE-LES-MINES)	0664 7X 0046	AFFLEUREMENT-EAU	520.00	103.00	RETENUE DE BEAUNE - LA MAZELLE
" LIMOGES (LANDOUGE)	0688 2X 0067	SOURCE	509.50	96.40	PELISSOU
" LIMOGES	" " 0069	SOURCE	509.82	95.45	LA BACONIE
" "	" " 0070	SOURCE	510.20	96.00	LA DEL IADE
086 LINARDS	0713 1X 0005	SOURCE	536.25	77.98	LA GARENNE FEGENIE
" "	" 2X 0014	SOURCE	539.60	79.90	BOULANDIE
" "	" " 0024	SOURCE	541.50	76.95	BUFFENGEAS
087 LUSSAC-LES- EGLISES	0615 6X 0009	PUITS	513.15	149.22	LE COURET
088 MAGNAC-BOURG	0712 8X 0003	SOURCE	529.74	68.20	LEYSSENNE
089 MAGNAC-L' AVAL	0640 1X 0003	SOURCE	509.60	133.20	GRAND VILLARD N. 1
" MAGNAC LAVAL	" 2X 0002	SOURCE	509.85	132.90	GRAND VILLARD N. 2
095 MEUZAC	0736 4X 0011	SOURCE	525.57	58.75	LA VERNINE E
096 GUERET	0642 5X 0013	SOURCE	563.28	126.45	LE MERLE N.8 RIO CLEDOU
" LA-MEYZE	0712 2X 0003	SOURCE	511.17	71.82	MONTBESSIER
097 MEZIERES-SUR-ISSOIRE	0639 6X 0007	PUITS	485.30	123.12	ZONE INDUSTRIELLE DU MEGABO
098 MILHAGUET	0711 1X 0019	PUITS	478.85	75.00	L' ARGENT
099 MOISSANNES	0689 2X 0007	PUITS	540.35	97.55	LE BOURG
" "	" " 0011	SOURCE	543.12	97.81	SOURDIEU
100 MONTROL-SENARD	0663 3X 0001	SOURCE	493.70	114.70	MONTMEZERY
" "	" " 0010	PUITS	494.15	113.00	CHANTE-COUDERT
101 MORTEMART	" " 0002	SOURCE	493.55	116.34	MORTEMART
102 MORTEROLLES-SUR-SEMME	0640 8X 0009	SOURCE	526.52	127.56	PEU AGUT N. 1
" "	" " 0010	SOURCE	526.57	127.65	PEU AGUT N. 2 E
" "	" " 0011	SOURCE	526.50	128.05	PEU AGUT N. 3 E
103 NANTIAT	0664 1X 0013	PUITS	507.82	113.02	FIANAS
" "	" 2X 0001	SOURCE	510.95	112.00	FONT LAGACHE
" "	" " 0002	SOURCE	510.92	112.65	FONT PICHAT F
" "	" " 0031	SOURCE	510.31	111.10	LAGE
" "	" " 0032	SOURCE	510.67	113.10	LEOBARDY
" "	" " 0034	SONDAGE	510.22	115.68	CLAVIERE
104 NEDDE	0690 5X 0017	SOURCE	563.77	82.15	GUIMONT
" "	0714 1X 0005	SOURCE	561.43	79.80	LE MET P
" "	" " 0006	SOURCE	559.55	76.02	CHADIERAS 1 P
" "	" " 0007	SOURCE	559.57	76.72	CHADIERAS 2
" "	" " 0008	SOURCE	558.80	78.30	VERVIALE
" "	" " 0009	SOURCE	559.43	77.48	CHAUD
" "	" " 0010	SOURCE	561.73	79.48	LE BOURG
" "	" " 0011	SOURCE	560.05	77.65	CLAVEROLAS 1
" "	" " 0012	SOURCE	560.57	77.17	CLAVEROLAS 2
" "	" " 0013	SOURCE	563.55	80.07	LES FARGETTES
105 NEUVIC-ENTIER	0689 6X 0009	SOURCE	541.80	83.60	SOMMAGNAS
" NEUVIC - ENTIER	" 7X 0003	SOURCE	549.90	81.60	LA VEYTISSOUS PARSAC B
" NEUVIC ENTIER	" " 0007	SOURCE	547.75	82.10	LA FORET CHABROUTY E
" NEUVIC-ENTIER	" " 0010	SOURCE	544.60	81.20	LE BOURG
" "	" " 0011	SOURCE	547.10	81.40	LA VEYTISSOUS
106 NEXON	0712 2X 0001	SOURCE	511.10	73.55	LES VANAUX
" "	" " 0004	SOURCE	511.80	74.30	LAJAYE-LASPOUGEAS
" "	" " 0005	SOURCE	512.00	73.85	LAJAYE-DESPLANCHES

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
106 NEXON	0712 2X 0019	SOURCE	510.30	71.80	VEYRINAS
107 NIEUL	0664 6X 0019	PUITS	513.06	102.22	FREGEFOND
"	0688 2X 0044	SOURCE	511.32	100.55	NARMONT E
"	" " 0045	SOURCE	511.12	99.92	BOUDEAU E
108 NOUIC	0663 3X 0003	SOURCE	491.25	117.70	NOUIC
"	" " 0012	PUITS	492.72	119.73	LA GUIONNERIE
"	" " 0015	PUITS	490.90	117.50	LE COURET
110 DRADOUR-SUR-GLANE	" 8X 0001	SOURCE	500.45	105.97	LES BORDES
"	" " 0002	SOURCE	498.62	103.55	LE REPAIRE
"	" " 0003	SOURCE	499.55	103.00	LA BRANDE E
"	" " 0017	PUITS	798.70	106.15	LA FAUVETTE
" DRADOUR SUR GLANE	" " 0021	PUITS	496.60	109.00	LE PASSEIX
" DRADOUR-SUR-GLANE	" " 0023	PUITS	497.10	101.17	LA MALAISE
"	" " 0024	PUITS	500.12	102.20	CHEZ LANIE
112 PAGEAS	0711 4X 0003	SOURCE	498.70	76.42	LES FOSSES R
"	" " 0004	SOURCE	496.63	74.26	LE MAZAUBERT R
"	" " 0006	SOURCE	496.76	73.67	LA TARDOIRE R
"	" " 0007	SOURCE	496.06	73.12	LANDREVIE R
"	" " 0019	SOURCE	498.95	76.00	LES FOSSES
"	" " 0041	SOURCE	497.37	74.62	LES JARRONDIES
113 LE-PALAIS-SUR-VIENNE	0688 3X 0040	SOURCE	520.25	97.82	LE BOYS
" LE PALAIS SUR VIENNE	" " 0046	SOURCE	520.12	98.27	TAYTAUD ENGUERNAUD
" LE-PALAIS-SUR-VIENNE	" " 0072	AFFLEUREMENT-EAU	521.57	96.10	LA VIENNE
"	" " 0073	AFFLEUREMENT-EAU	521.62	96.17	LA VIENNE
115 PENSOL	0711 6X 0001	SOURCE	482.92	68.40	LE PONT DU LAT
117 PEYRAT-LE-CHATEAU	0689 4X 0006	SOURCE	554.95	94.60	TRAMONTEIL
" PEYRAT LE CHATEAU	" 8X 0015	SOURCE	554.35	87.75	MALLERET E
"	" " 0016	SOURCE	557.35	87.80	BALLENDIEX
"	" " 0019	SOURCE	557.97	87.95	PETIT GRAMMONT NO 6
"	0690 5X 0008	PUITS	561.22	88.20	AUPHELLE ANCIEN NO 1
"	" " 0009	SOURCE	560.40	89.46	LE BOURG NO 2
"	" " 0010	SOURCE	559.52	89.23	MONTEIL RELAIS NO 3
"	" " 0011	SOURCE	559.37	88.87	LE MONTEIL BAS NO 4
"	" " 0012	SOURCE	560.73	87.48	QUENOUILLE NO 7
"	" " 0013	SOURCE	559.02	88.02	GRAND GRAMMONT NO 8
"	" " 0014	SOURCE	561.65	88.70	AUPHELLE NOUVEAU
118 PEYRILHAC	0664 " 0001	SOURCE	507.72	106.12	FOURCELAS
"	" " 0002	PUITS	508.55	108.15	LE MAS DU BOST
120 LA PORCHERIE	0713 6X 0002	SOURCE	539.95	63.72	CIRAT
" LA-PORCHERIE	" " 0012	SOURCE	541.50	64.50	CIRAT 2
"	" " 0013	SOURCE	538.00	64.20	CAFFI
"	" " 0014	SOURCE	538.42	64.37	PUY ARCHER
" LA PORCHERIE	" " 0015	SOURCE	539.42	64.02	LA MARONIE AMONT
121 RANCON	0640 " 0006	SOURCE	511.12	125.13	PREVIEUX
"	" " 0007	SOURCE	510.72	125.45	MERIGOT-LA JARRIGE
123 REMPAT	0714 1X 0002	SOURCE	564.70	76.75	LE BOURG
"	" " 0004	SOURCE	560.50	76.21	CHEZ CHAPELLE Y
"	" " 0023	SOURCE	564.05	76.50	PEYRE PLATE
124 RILHAC-LASTOURS	0712 " 0005	SOURCE	504.35	72.15	LES COMBES (ROUSSEAU.B)
"	" " 0007	SOURCE	503.07	71.65	LA TENAILLE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
125 RILHAC RANCON	0664 7X 0005	SOURCE	522.28	102.33	MONTIGNAC
"	" " 0047	SOURCE	522.52	102.30	VALLAGEAS
126 ROCHECHOUART	0687 2X 0024	PUITS	483.50	94.31	LOTISSEMENT CHABAUDIE
127 LA ROCHE L'ABEILLE	0712 6X 0001	SOURCE	515.15	63.95	L'AURIERAS PUY CHETY ,
" LA-ROCHE-L'ABEILLE	" " 0018	SOURCE	515.60	64.20	LE HAUT PUY CHETY
"	" " 0019	SOURCE	514.75	68.70	LA FOULIARGE
"	" " 0020	SOURCE	514.85	67.70	LE MAS BRUNET
128 ROUSSAC	0664 2X 0033	PUITS	512.30	119.77	CHEZ GALLET
129 ROYERES	0688 4X 0009	SOURCE	529.20	90.70	SADENAS
"	" " 0014	PUITS	529.27	94.97	LA RIPPE
130 ROZIERS SAINT GEORGES	0689 6X 0005	SOURCE	537.85	83.00	PRE MAUNOT P
" ROZIERS-SAINT-GEORGES	" " 0007	SOURCE	537.90	82.70	LE CHATONNIER
131 SAILLAT	0687 2X 0010	SOURCE	483.92	98.24	CHAUMEIX
132 SAINT AMAND LE PETIT	0689 8X 0012	SOURCE	555.65	86.15	BORDELEIX LA REVEILLERE
" SAINT-AMAND-LE-PETIT	0690 5X 0002	SOURCE	558.75	85.25	CHAMPEAUX
133 SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	0640 4X 0005	SOURCE	525.27	132.57	LA GORCILLE N2
"	" " 0006	SOURCE	525.45	132.38	LA GORCILLE N1
134 SAINTE ANNE SAINT PRIEST	0713 " 0006	SOURCE	551.50	77.91	VILLEVALEIX
135 SAINT-AUVENT	0687 7X 0011	SOURCE	490.45	90.00	LASPUAS
138 SAINT BONNET BRIANCE	0689 5X 0003	SOURCE	534.05	81.75	PIERRE FICHE C
"	0713 1X 0004	SOURCE	532.77	77.92	NEUVILLARD-LAVERGNE O
140 SAINT-BRICE	0687 3X 0002	SOURCE	492.40	100.70	PUY DE MALLET-FONTCHABRIER
"	" " 0003	SOURCE	492.41	100.35	CHABOURDE
141 SAINT-CYR	" 4X 0004	SOURCE	495.00	91.40	PETIT-VEDEIX
"	" " 0024	SOURCE	494.97	91.02	PETIT VEDEIX
"	" " 0027	SOURCE	495.27	91.03	CHAMPALAVIE
142 SAINT DENIS DES MUAS	0689 5X 0008	SOURCE	535.65	84.00	LA CHALARD LE PRE DES SOURCES
" SAINT-DENIS-DES-MURS	" " 0009	SOURCE	536.43	85.57	CHAUVOUR
"	" " 0010	SOURCE	536.07	85.80	DES PLACES
"	" " 0011	SOURCE	536.80	85.74	LES LOGES
144 SAINT GENEST SUR ROSELLE	0712 4X 0009	PUITS	528.22	79.18	BESSIERES
"	" " 0010	PUITS	528.70	79.32	LE BOS
" SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	" " 0022	PUITS	528.37	79.35	BESSIERES NO 2
145 SAINT-GEORGES-LES-LANDES	0615 " 0001	SOURCE	524.85	152.20	BANTARD
"	" 8X 0007	PUITS	524.46	146.07	PLANTEDIT
146 SAINT GERMAIN LES BELLES	0713 5X 0001	PUITS	535.60	65.23	LE PIAUTREIX-LA GRILLERE
147 SAINT GILLES LES FORETS	" 7X 0003	SOURCE	545.95	69.75	LE MONT GARGAN
149 SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE	0640 3X 0004	SOURCE	522.95	138.12	LA CROIX DU CHAT SOURCE N.1 GROUPEN. 3
150 SAINT-HILAIRE-LES-PLACES	0712 1X 0006	SOURCE	507.10	71.35	LES RENAUDIES
"	" 5X 0033	PUITS	508.32	69.75	LA GRIMAUDIE - LASCAUD
151 SAINT-JEAN-LIGOURE	" 3X 0004	SOURCE	517.70	76.20	SAMIE
"	" " 0005	SOURCE	520.30	76.60	LEURE DE ROCHE
"	" " 0006	SOURCE	519.20	76.60	LECURAS
152 SAINT JOUVENT	0664 6X 0001	PUITS	511.30	106.55	LA PLANCHE ,
153 SAINT JULIEN LE PETIT	0689 3X 0007	SOURCE	550.35	93.55	LA GORCE
"	" 4X 0002	SOURCE	551.35	93.25	MONT CARRON 1
"	" " 0003	SOURCE	551.15	92.90	MONT LARRON 2
"	" 8X 0011	SOURCE	550.95	89.45	SAMIS CHAUVERGNE P
154 SAINT-JUNIEN	0663 7X 0003	AFFLEUREMENT-EAU	488.77	102.57	LE GUE GIRAUD
"	" " 0005	SOURCE	491.20	105.65	LA CAUDINE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
154 SAINT-JUNIEN	0687 2X 0009	CHAMP-CAPTAGE	\$\$\$	\$\$\$	LA GROSSE BORNE
155 SAINT JUNIEN LES COMBES	0664 1X 0006	SOURCE	506.27	120.40	VILLARD
156 SAINT-JUST-LE-MARTEL	0688 4X 0016	SOURCE	526.72	96.47	FONTAINE COMMUNALE
157 SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	0664 " 0045	SOURCE	530.07	111.88	MOUEIX
" SAINT LAURENT LES EGLISES	0665 5X 0005	SOURCE	535.22	106.20	LE CHAMBON
158 SAINT LAURENT SUR GORRE	0687 7X 0001	SOURCE	492.20	83.80	LA FORET G
" SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	" " 0012	SOURCE	494.35	84.45	LE PEYRAT
" SAINT LAURENT SUR GORRE	" 8X 0004	PUITS	499.55	90.40	VIEUX BATIS C
159 SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	0664 4X 0007	SOURCE	527.78	116.55	LAILLOUX-LA VEDRENNE
" SAINT LEGER LA MONTAGNE	" " 0011	SOURCE	527.87	117.34	LA VEDRENNE N. 1
" SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	" " 0039	SOURCE	529.20	114.85	LE BOURG
" "	" " 0040	SOURCE	527.12	115.97	LE MAZEAUD
" "	" " 0043	SOURCE	529.37	117.25	LE BOIS DES ECHELLES
" "	" " 0046	SOURCE	528.05	117.45	LA VEDRENNE 2
" "	" " 0081	AFFLEUREMENT-EAU	526.75	115.60	LE MAZEAUD
" "	" " 0082	AFFLEUREMENT-EAU	527.30	116.83	LAVEDRENNE
" SAINT LEGER LA MONTAGNE	0665 1X 0057	SOURCE	531.12	116.05	LA SERRE O
" "	" " 0059	SOURCE	531.87	113.15	MALLETY
" SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	" " 0061	SOURCE	531.00	112.77	PUY DE SAUVAGNAC
160 SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	0615 6X 0010	PUITS	514.95	147.70	CHEZ-MAYAUD
" "	" 7X 0004	SOURCE	517.70	143.56	LA ROCHE
" "	" " 0006	SOURCE	517.75	143.70	LE GUE VERGNAUD
161 SAINT LEONARD DE NOBLAT	0689 1X 0005	SOURCE	533.70	98.20	LA JUMARE
" "	" 2X 0005	SOURCE	537.15	92.45	PUY LES VIGNES
" SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	" " 0015	SOURCE	538.40	92.90	LIFARNET
162 SAINTE-MARIE-DE-VAUX	0687 4X 0003	SOURCE	499.25	96.45	LE DIGNON - CHAUZAT
167 SAINT MARTIN PERRESSUS	0665 5X 0006	SOURCE	530.58	101.75	LE BOURG
" SAINT MARTIN TERRESSUS	" " 0007	SOURCE	533.42	101.92	PUYMAUD
" "	" " 0008	SOURCE	533.90	101.57	LA MALIGNE
168 SAINT MATHIEU	0711 1X 0001	SOURCE	479.92	77.14	PUY HAUT R
" SAINT-MATHIEU	" " 0002	SOURCE	480.30	78.00	PUYSEGER
" "	" " 0020	PUITS	480.50	79.82	LA FORGE
" "	" 2X 0005	SOURCE	480.85	76.75	PUYMOROUX
" "	" 4X 0050	PUITS	499.30	77.35	LES CHEVAILLES - LES LANDES DES CHENEVIERES
171 SAINT-NICOLAS-COURBEFY	" 8X 0002	SOURCE	499.70	65.97	COURBEFY 2
" "	" " 0013	SOURCE	500.80	62.85	PUY CHALARD
" "	" " 0015	SOURCE	500.15	66.73	LE FRAUD
172 SAINT-QUEN-SUR-GARTEMPE	0639 " 0002	SOURCE	502.25	129.93	SAINTE-QUEN-SUR-GARTEMPE
173 SAINT PARDOUX	0664 2X 0005	PUITS	516.15	119.18	LA GORCE
" SAINT-PARDOUX	" 3X 0003	PUITS	519.15	116.90	FREAUDOUR
" "	" " 0004	PUITS	520.82	117.55	PUYPERIER
" "	" " 0005	PUITS	521.62	118.72	CHATENET-COLON
" SAINT PARDOUX	" " 0006	PUITS	519.22	119.90	VILLARCOIN
" "	" " 0007	PUITS	517.56	120.19	PUYJOUARD
" "	" " 0008	PUITS	517.57	119.00	CHANTOT
" SAINT-PARDOUX	" " 0038	PUITS	521.95	118.33	PUY DE BRISON
174 SAINT PAUL	0689 5X 0002	SOURCE	535.10	83.05	FONDADOUSE S
176 SAINT-PRIEST-LIGOURE	0712 3X 0001	SOURCE	518.20	72.80	LA PALADE
178 SAINT-PRIEST-TAURION	0664 8X 0021	SOURCE	527.00	101.67	FOLLAIN - LES VERGNES
" SAINT PRIEST TAURION	0665 5X 0010	SOURCE	531.15	100.57	LA CHASSAGNE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
178 SAINT-PRIEST-TAURION	0688 4X 0011	SOURCE	527.42	98.02	BELLEVUE - LES RENARDIERES
" SAINT-PRIEST-TAVRION	" " 0015	PUITS-COMPLEXE	525.18	99.37	CROUSTATD
180 SAINT-SORNIN-LEULAC	0640 3X 0001	SOURCE	520.53	130.77	
" SAINT-SORNIN-LEVLAC	" " 0008	PUITS	520.82	131.02	LES CHASSAGNES 2
182 SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	0615 8X 0002	SOURCE	525.87	143.87	PUY ROGER
" " " "	" " 0003	SOURCE	528.60	147.05	PEUCHAUD
" " " "	" " 0004	SOURCE	529.25	147.50	BOIS MANDE
" " " "	" " 0005	SOURCE	525.95	143.60	LA FONT TOURNANT
183 SAINT-SILVESTRE	0664 3X 0026	AFFLEUREMENT-EAU	552.40	110.50	ETANG DE LA CROUZILLE
" SAINT SYLVESTRE	" 4X 0008	SOURCE	526.47	111.85	
" SAINT-SYLVESTRE	" " 0080	AFFLEUREMENT-EAU	524.40	113.10	ETANG DE GOUILLE
" " " "	" " 0083	CHAMP-CAPTAGE	\$\$\$	\$\$\$	LES SAGNES
" " " "	" " 0085	SOURCE	527.66	112.02	LES SAUVAGES N.2
" " " "	" 8X 0007	SOURCE	525.70	109.40	LE JEUNE HUREAU - LA CHAISE
" " " "	" " 0008	SOURCE	524.67	109.02	LE VIEUX HUREAU
184 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE	0640 6X 0015	SOURCE	515.91	121.70	COVRIEUX
" SAINT SYMPHORIEN SUR COUZE	0664 2X 0003	PUITS	514.57	118.07	LE BOURG
" SAINT-SYMPHORIDEN-SUR-COUZE	" " 0011	PUITS	515.92	118.02	CHASSENEUIL
" SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE	" " 0030	PUITS	515.10	115.60	LES RIEUX-VIEUX
185 SAINT-VICTURNIEN	0687 4X 0002	SOURCE	500.87	99.01	LA CHAPELLE-BLANCHE
186 SAINT VITTE SUR BRIANCE	0713 6X 0001	PUITS	538.20	67.50	LAPEYROUSE
187 SAINT YRIEIX LA PERCHE	0712 " 0002	SOURCE	511.20	63.50	LA RIBIERE OUEST A
" SAINT YRIEIX LA PERCHE	" " 0003	SOURCE	510.60	63.70	LA RIBIERE EST E
" SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	0736 2X 0001	SONDAGE	511.35	57.85	SAINTE-YRIEIX-LA-PERCHE
" SAINT YRIEIX LA PERCHE	" " 0017	SOURCE	509.65	59.80	MONTLUC
" " " "	" " 0018	SOURCE	513.25	57.75	FONTAINE TANCHE R
" " " "	" " 0019	SOURCE	513.12	57.77	PARAUD
" " " "	" " 0020	SOURCE	513.62	58.17	TUNNEL
" " " "	" " 0021	SOURCE	512.10	57.10	BROCHET
" " " "	" " 0022	SOURCE	512.05	56.67	LA ROUSSIE
189 LES SALLES LAVAUGUYON	0686 8X 0002	PUITS	471.35	84.10	LA MAISON DU BOST - LES GRANGES
190 SAUVIAT SUR VIGE	0665 6X 0012	SOURCE	542.48	101.35	LES RIBIERES
" SAUVIAT-SUR-VIGE	" " 0019	SOURCE	541.95	101.63	ST ANDRE
" SAUVIAT-SUR-VIGNE	0689 2X 0010	SOURCE	543.00	99.61	LES BOIS DE SAUVIAT
191 SEREILHAC	0687 8X 0001	SOURCE	500.31	86.12	MAS VERGNER PONYALON
" " " "	" " 0002	SOURCE	495.75	85.85	LA PAUZADIE G
" " " "	" " 0003	SOURCE	500.75	87.55	LES GOBELETS -
" " " "	" " 0018	PUITS	501.20	87.15	SEYCHAS
192 SOLIGNAC	0688 6X 0012	SOURCE	513.80	82.25	LA JOUVIE- LA PLAGNE
" " " "	" 7X 0011	SOURCE	518.05	84.46	LA GARE
193 SURDOUX	0713 " 0004	SOURCE	546.58	68.52	MONT GARGAN-SOURCE HAUTE F
" " " "	" " 0005	SOURCE	546.77	68.22	MONT GARGAN-SOURCE BASSE G
194 SUSSAC	" 2X 0008	SOURCE	543.27	73.10	MURAT HAUT I
" " " "	" 3X 0006	SOURCE	544.20	74.17	VAUX
" " " "	" 7X 0012	SOURCE	545.72	70.08	LE CLOS
195 TERSANNES	0615 5X 0005	SOURCE	506.82	143.35	LE NOYER
196 THIAT	0614 7X 0001	PUITS	495.28	142.45	LE BOURG
198 VAULRY	0664 1X 0002	SOURCE	502.67	114.57	SAINTE BONNET
199 VAYRES	0687 5X 0002	SOURCE	475.40	85.10	LA RICHARDIE
" " " "	" " 0011	PUITS	475.30	89.15	MENIEUX

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
199 VAYRES	0687 6X 0008	SOURCE	480.00	84.30	LA CHAISE LEVEQUE JALAGEAS
200 VERNEUIL-MOUSTIERS	0615 5X 0004	SOURCE	507.15	148.52	LEMARRIERE
"	" " 0006	SONDAGE	506.40	147.06	CRUET
201 VERNEUIL-SUR-VIENNE	0688 1X 0010	FORAGE	508.20	96.07	LES COREIX
202 VEYRAC	" " 0011	PUITS	503.20	98.86	PETIT BUISSON
203 VICQ-SUR-BREUILH	0712 4X 0003	SOURCE	528.30	72.45	LUCHAT R
"	" " 0004	SOURCE	525.25	75.75	LA TREMIE R
"	" " 0005	SOURCE	526.12	72.55	LAMERDIE EST
"	" " 0006	SOURCE	526.85	72.80	LAMERDIE OUEST
"	" " 0007	SOURCE	525.80	75.65	LA REYNIE - FAUGERAS E
205 LE VIGEN	0688 6X 0008	SOURCE	515.13	80.15	BOISSAC
" LE-VIGEN	" 7X 0012	SOURCE	518.42	84.22	LE BOURG
206 VILLEFAVARD	0640 2X 0001	SOURCE	514.04	131.40	PEU ASSAT

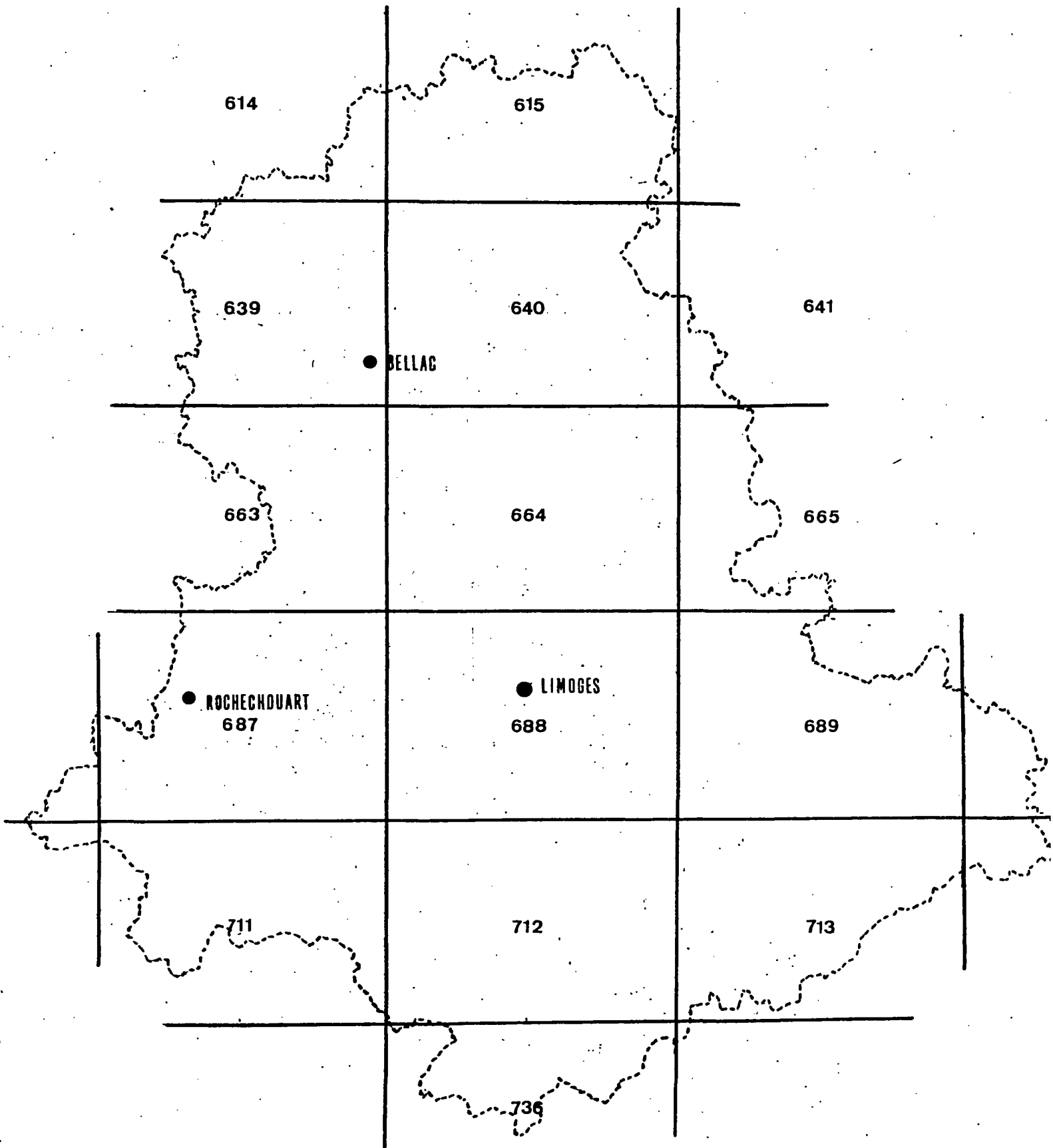
Cartes topographiques couvrant le département :

- N°s 614 : MONTMORILLON
- 615 : St SULPICE les FEUILLES
- 639 : BELLAC
- 640 : MAGNAC LAVAL
- 641 : LA SOUTERRAINE
- 663 : DRADOUR sur GLANE
- 664 : AMBAZAC
- 665 : BOURGANEUF
- 686 : LA ROCHEFOUCAULD
- 687 : ROCHECHOUART
- 688 : LIMOGES
- 689 : St LEONARD
- 690 : ROYERE
- 710 : MONTBRON
- 711 : CHALUS
- 712 : NEXON
- 713 : CHATEAUNEUF la FORET
- 714 : BUGEAT
- 736 : St YRIEIX la PERCHE

Cartes géologiques couvrant le département :

- | | | |
|---------|-----------------------|------------------|
| N°s 143 | : MONTMORILLON | Echelle 1/80 000 |
| 144 | : ARGENTON sur CREUSE | Echelle 1/80 000 |
| 154 | : CONFOLENS | Echelle 1/80 000 |
| 155 | : GUERET | Echelle 1/80 000 |
| 163 | : ROCHECHOUART | Echelle 1/80 000 |
| 164 | : LIMOGES | Echelle 1/80 000 |
| 664 | : AMBAZAC | Echelle 1/50 000 |
| 665 | : BOURGANEUF | Echelle 1/50 000 |
| 688 | : LIMOGES | Echelle 1/50 000 |
| 736 | : St YRIEIX la PERCHE | Echelle 1/50 000 |

Couverture au 1 / 50 000



Le tirage ci-joint (ouvrages d'Eau - Feuille d'AMBAZAC), établi par la Banque des données du sous-sol, est un exemple des possibilités de report par informatique des ouvrages de captages inventoriés.

Il se présente, initialement sous la forme d'un film polyester destiné à couvrir une carte topographique à l'échelle du 1/50 000°, permettant ainsi de localiser rapidement les différents ouvrages en fonction du listing et selon l'ordre chronologique ci-après :

OUVRAGES D'EAU FEUILLE D'AMBAZAC

REPORT DE POINTS AU 50.000

COORDONNEES MINIMALES MAXIMALES LONGITUDE LATITUDE

- EN X	502.219	530.384	EST		X-OUVR
- EN Y	100.365	120.753		NORD	Y-OUVR

AVEC EMPRISE OBJETS (CM)

- EN X	1.000
- EN Y	0.850

VARIABLES CARACTERE SUR DEB. FIN

CLEF-1 (COLONNE)	12	54	65	INDICE1, INDICE2, INDICE3
CLEF-2 (COLONNE)	6	67	72	DES-OUVRAGE

NUMERO	X	Y	CLEF-1
00001	508.100	118.400	0664 1X 0001
00002	502.670	114.570	0664 1X 0002
00003	503.250	111.950	0664 1X 0003
00004	506.300	111.270	0664 1X 0004
00005	506.270	120.400	0664 1X 0006
00006	507.825	113.025	0664 1X 0013
00007	503.975	112.350	0664 1X 0015
00008	507.000	119.000	0664 1X 0016
00009	510.950	112.000	0664 2X 0001
00010	510.920	112.670	0664 2X 0002
00011	514.570	118.070	0664 2X 0003
00012	516.150	119.180	0664 2X 0005
00013	513.630	116.450	0664 2X 0007
00014	515.920	118.020	0664 2X 0011
00015	515.100	115.600	0664 2X 0030
00016	510.310	111.100	0664 2X 0031
00017	510.670	113.100	0664 2X 0032
00018	512.300	119.775	0664 2X 0033
00019	510.220	115.680	0664 2X 0034
00020	519.150	116.900	0664 3X 0003
00021	520.820	117.550	0664 3X 0004
00022	521.620	118.720	0664 3X 0005
	521.950	118.330	0664 3X 0038
00023	519.220	119.900	0664 3X 0006
00024	517.560	120.190	0664 3X 0007
00025	517.570	119.000	0664 3X 0008
00027	527.780	116.550	0664 4X 0007
	527.300	116.830	0664 4X 0082
00028	526.470	111.850	0664 4X 0008
00029	528.270	111.900	0664 4X 0009
00030	527.870	117.340	0664 4X 0011
	528.050	117.450	0664 4X 0046
00031	528.530	118.820	0664 4X 0012
	528.910	118.565	0664 4X 0048
	528.170	118.630	0664 4X 0070
00032	526.960	119.670	0664 4X 0013
00033	529.200	114.850	0664 4X 0039
00034	527.125	115.975	0664 4X 0040
	526.750	115.600	0664 4X 0081
00035	529.375	117.250	0664 4X 0043
00036	530.075	111.880	0664 4X 0045
00038	527.710	119.870	0664 4X 0047
00041	524.400	113.100	0664 4X 0080
00044	529.000	110.675	0664 4X 0084
00045	527.660	112.025	0664 4X 0085
00046	507.720	106.120	0664 5X 0001
00047	508.550	108.150	0664 5X 0002
00048	507.950	110.180	0664 5X 0017
00049	511.300	106.550	0664 6X 0001
00050	514.950	102.930	0664 6X 0003
00051	513.060	102.225	0664 6X 0019
00052	514.170	103.550	0664 6X 0031
00053	513.940	103.500	0664 6X 0032
00054	518.150	107.720	0664 7X 0002
	518.500	107.520	0664 7X 0025
	518.230	107.625	0664 7X 0049
00055	522.280	102.330	0664 7X 0005
	522.525	102.300	0664 7X 0047

00056	518.320	106.980	0664 7X 0007
00057	517.870	106.320	0664 7X 0008
00059	516.030	100.740	0664 7X 0026
00060	521.850	108.500	0664 7X 0041
00061	520.000	103.000	0664 7X 0046
00063	519.600	109.050	0664 7X 0048
00065	526.000	107.870	0664 8X 0005
	526.200	107.470	0664 8X 0006
00067	525.700	109.400	0664 8X 0007
00068	524.670	109.020	0664 8X 0008
00069	527.000	101.670	0664 8X 0021
00070	524.500	108.170	0664 8X 0038
	524.560	108.210	0664 8X 0047
00072	527.230	108.010	0664 8X 0048
00073	525.300	107.330	0664 8X 0049
00074	511.320	100.550	0664 2X 0044

502.219

508.000

513.000

518.000

523.000

528.000

530.384

120.753

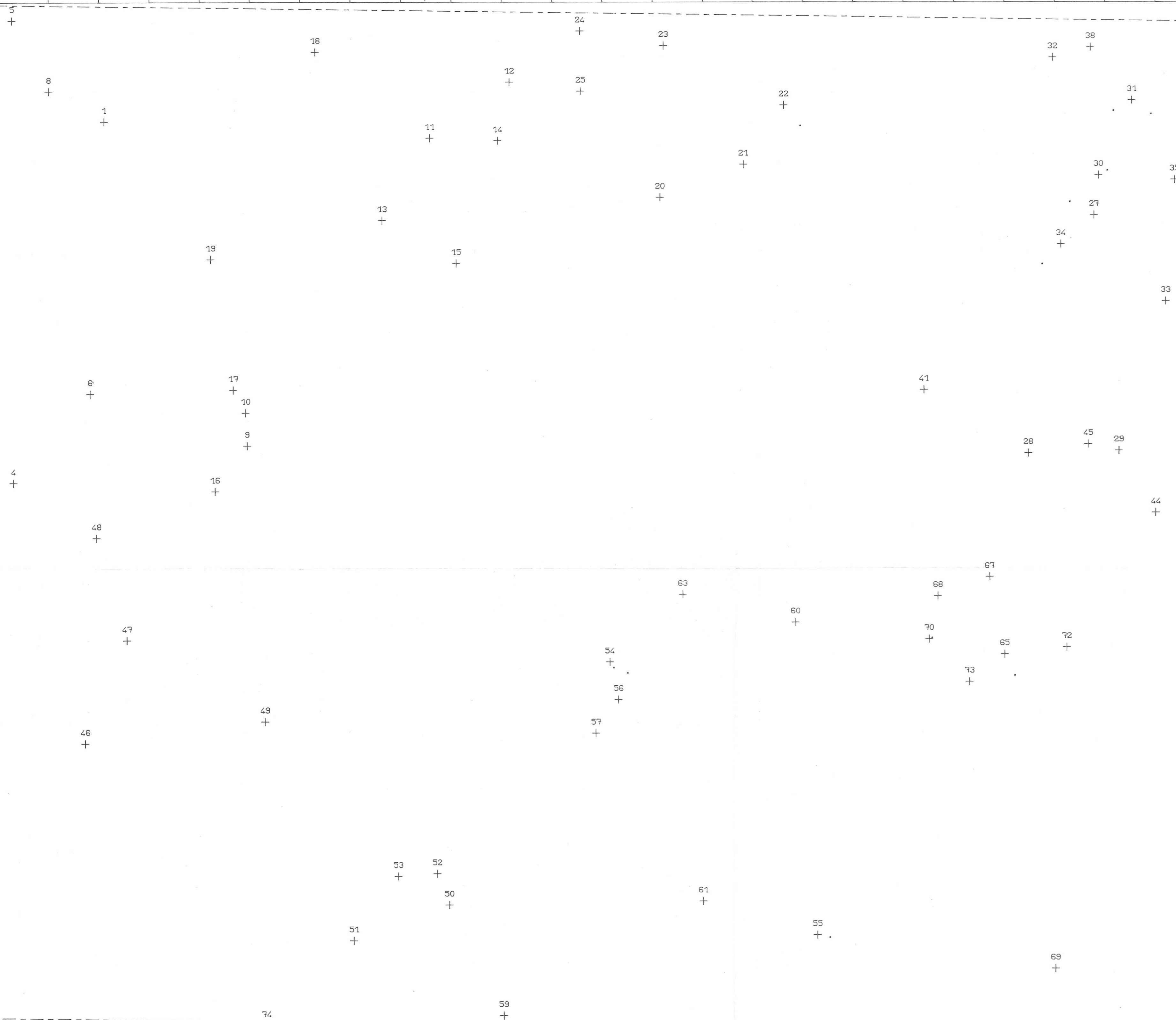
116.000

111.000

106.000

101.000

100.365



SGN/BSS

OUVRAGES D EAU FEUILLE D AMBAZAC

REPORT AU 50.000